

**X<sup>e</sup> Colloque de L'A.D.D.E.S**

(Association pour le Développement de  
la Documentation sur l'Economie Sociale)

Paris 15 mars 1994

**NOUVELLES DONNÉES SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE**

***ENQUÊTES RÉGIONALES SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE :***

***UNE EXPÉRIENCE PILOTE, DES ENSEIGNEMENTS***

*Philippe KAMINSKI*  
**INSEE**

<b>Table des matières</b>
---------------------------

Préface

Brève présentation de la source

A - Du côté des sociétaires

- 1 - Le nombre d'adhérents
- 2 - La cohérence entre adhérents et cotisations
- 3 - Les administrateurs et personnes morales
- 4 - La cohérence entre les nombres d'adhérents, de personnes morales et d'administrateurs
- 5 - Redressements et conclusions
- 6 - Propositions

B - Activités exercées et variables connexes

- 1 - Regroupements à partir du code APE
- 2 - Les domaines d'activité cités par l'enquête
- 3 - La date de création
- 4 - La nature des locaux de l'association

C - Salariés et bénévoles

- 1 - Aux marges de l'emploi salarié
- 2 - Qualité des données sur l'emploi salarié dur
- 3 - Relations entre salariat et sociétariat
- 4 - Propositions

D - Budgets et structures des ressources

E - Représentativité de l'échantillon

Table des annexes

## Préface

Mes amis Jean-Louis GIRODOT et Jean-Pierre Le BIHEN, promoteurs de ces enquêtes régionales sur l'économie sociale, m'avaient suggéré d'en présenter les conclusions au cours du 10ème colloque de l'ADDES.

Il n'entre pas ici dans mon propos de décrire l'historique de cette opération qui s'est déroulée de 1988 à 1992 et qui a associé, dans quatre régions, les GRCMA et l'INSEE. Je me bornerai à souligner ce que ce partenariat pouvait avoir de prometteur : l'un apportant son expertise technique et son label garantissant un bon taux de réponse, et l'autre sa connaissance du milieu. Nous étions nombreux, et je pense à juste titre, à attendre avec intérêt les résultats de ces enquêtes, d'autant plus que les questionnaires faisaient une large place, pour la première fois à cette échelle, aux caractéristiques propres aux entreprises d'économie sociale.

Aussi est-ce sans hésitation que j'ai accepté, et repris à mon compte, la proposition qui m'était faite. L'achèvement de cette enquête se devait d'être valorisé, dans un cadre qui lui garantisse une diffusion à la hauteur des efforts entrepris. A l'inverse, c'est à l'honneur de l'ADDES de rester plus que jamais le lieu par excellence où viennent converger toutes les contributions aux progrès de la connaissance quantitative et scientifique de l'économie sociale.

Mais il fallait pour cela aller au-delà des résultats départementaux établis en Octobre 1992 et qui constituaient le seul "produit final" de l'enquête. L'approche régionale est en effet une arme à double tranchant ; elle permet plus facilement de mobiliser des moyens proches du terrain, mais elle débouche plus malaisément sur des résultats ou des propositions méthodologiques à même d'intéresser l'ensemble de la communauté académique.

J'ai donc entrepris de reprendre à leur point de départ les travaux de dépouillement de l'enquête, et de mener en même temps un audit approfondi de la qualité des données, dont la présente communication reprend l'essentiel.

Philippe KAMINSKI  
Vice-Président de l'ADDES

Brève présentation de la source
---------------------------------

L'enquête a été menée dans quatre régions, avec l'ambition de fournir pour chacune d'elles des résultats représentatifs sur les trois composantes de l'Economie Sociale.

Seule la partie relative aux associations (voir le fac-similé du questionnaire en Annexe) a pu donner naissance à un fichier exploitable. Mais il ne s'agit que d'un échantillon, et les résultats ne semblent pas pouvoir être étendus à la population de toutes les associations de chaque région.

Il vaut donc mieux ne pas utiliser la région de collecte comme une variable de premier plan, et considérer que l'ensemble des réponses constitue, par lui-même et globalement, un instrument d'étude des associations en général. Jusqu'à présent, jamais il n'avait été rassemblé un tel volume de données sur ce sujet et il semble donc légitime, du moins jusqu'au jour où nous disposerons d'un matériau encore plus étendu, de le considérer sinon comme représentatif, du moins comme "informatif" de la population de toutes les associations françaises.

La base de lancement ayant été définie dans le répertoire SIRENE, le champ est a priori limité aux associations ayant des salariés. Le questionnaire porte sur les deux années 88 et 89 ; seules les réponses relatives à l'exercice 89 ont été utilisées. Dans les résultats qui suivent, l'échantillon comprend soit 5432 observations, ainsi réparties :

2450 sur les Pays de la Loire	(taux de sondage : 35%)
1069 sur l'Auvergne	(taux de sondage : 44%)
990 sur l'Ile de France	(taux de sondage : environ 5%)
923 sur le Poitou-Charentes	(taux de sondage : 41%)

soit, après corrections diverses et élimination d'associations n'ayant pas véritablement de salariés, 5370 observations. Il y a donc deux fichiers de travail, avant et après corrections.

Les taux de sondage sont des mesures a posteriori du nombre de réponses exploitables rapportées au nombre de questionnaires envoyés. Pour l'Ile de France, il y a eu au préalable un sondage dans la base de lancement, trop nombreuse pour les moyens disponibles ; le taux de réponse lui-même s'établit aux alentours de 35%, ce qui est comparable aux autres régions.

La qualité des données, souvent très défectueuse, a nécessité des redressements qui lissent considérablement les résultats. Dans de nombreux cas, les sorties sur le premier fichier sont médiocres car polluées par des observations aberrantes ou inconsistantes, et celles sur le second fichier le sont aussi parce qu'elles sont fondées sur des hypothèses de comportement moyen qui détruisent la diversité inhérente au sujet traité.

Mais il ne faut pas "voir tout en noir" : on peut estimer qu'environ 60% des questionnaires et 80% de l'information totale sont de qualité satisfaisante. Il est donc possible d'en tirer des enseignements utiles, même si on doit déplorer que le travail de saisie n'ait pas été mené, et c'est un euphémisme, avec tout le professionnalisme qu'on était en droit d'attendre.

La collecte d'informations statistiques n'en est, dans les associations, qu'au tout début de sa "courbe d'apprentissage", et c'est la raison majeure de la pollution des données recueillies. Nos enquêtes régionales n'ont certainement pas à rougir d'une comparaison en qualité avec d'autres sources, qui n'ont peut être pas été examinées avec le même souci d'y détecter toutes les incohérences ; en volume, elles surpassent tout ce qui a été fait jusqu'à présent.

Aussi, si la plus grande prudence est de mise, l'exploitation des données de ces enquêtes régionales et leur utilisation sont légitimes et ne doivent pas avoir à souffrir de l'effort de transparence qui a présidé à leur traitement.

#### **Les deux fichiers contiennent les variables suivantes :**

Concernant le sociétariat :

- le nombre d'adhérents
- le nombre d'adhérents personnes morales
- le nombre d'administrateurs
- le nombre d'administrateurs personnes morales

Concernant les caractéristiques générales de l'association :

- l'activité principale (code APE à 4 chiffres)
- les domaines d'action de l'association (trois possibilités)
- le statut des locaux
- la date de création

Concernant le salariat et ses marges :

- le nombre de salariés de régime général à temps plein
- le nombre de salariés de régime général à temps partiel
- le nombre total de salariés de régime général
- le nombre total annuel correspondant d'heures de travail
- le nombre de salariés à statut particulier
- le nombre total de bénévoles
- le nombre d'heures de travail annuelles bénévoles

Concernant les comptes de l'association :

- la masse salariale brute
- les charges sociales patronales
- les recettes publiques provenant de prestations
- les subventions
- les ventes de produits ou services
- les cotisations
- les dons

et pour mémoire :

- la région et le département
- le nombre d'établissements
- le taux de redressement (voir dernier chapitre du rapport)

Le nombre de salariés à statut particulier contient la somme des réponses données, dans le questionnaire, aux rubriques suivantes :

- salariés sous contrat d'insertion
- salariés mis à disposition
- personnel non salarié

Le nombre total annuel d'heures de travail bénévole est évalué en comptant 55 heures pour la première catégorie (moins de 10 heures par mois), 220 heures pour la seconde (entre 10 et 30 heures par mois), et 385 heures pour la troisième (plus de 30 heures mensuelles).

## A - Du côté des sociétaires

C'est par l'existence de sociétaires (ou plus exactement du double rapport d'association et d'activité qui les lie à leurs sociétaires) que les entreprises de l'économie sociale se distinguent des autres entreprises ; et dans la composante associative de l'économie sociale, a priori la moins soumise aux contraintes de la concurrence et la moins sujette au mimétisme entrepreneurial, tout procède, ou du moins tout devrait procéder, de l'adhésion volontaire des sociétaires à un objet social commun.

Du moins est-ce l'un des deux visages du discours usuel de défense et d'illustration du monde associatif - celui qui cherche à légitimer sa parenté avec le mouvement coopératif.

L'autre face de ce discours insiste sur le caractère d'intérêt général et d'altruisme de l'action des associations. Le rôle du sociétaire est occulté au profit de celui du bénéficiaire final du service fourni par l'association.

Le travail du statisticien n'est pas de trancher entre ces deux modèles, mais de décrire en termes quantifiés dans quelle mesure l'observation des faits s'accorde avec l'un ou l'autre.

Les enquêtes régionales de 1989 devaient couvrir l'ensemble de l'économie sociale, et cherchaient donc à en caractériser les traits communs. Ce n'est qu'après coup qu'il s'est avéré que les questionnaires retournés par les coopératives et les mutuelles n'étaient pas d'une qualité suffisante pour être traités. Nous ne disposons plus que des associations, mais dans une optique d'économie sociale, non d'intérêt général ; les informations recueillies l'ont été dans un cadre d'analyse qui ne prend pas en compte le bénéficiaire final, mais qui en revanche innove en donnant une place relativement privilégiée au sociétaire - en l'occurrence à l'adhérent, puisqu'il s'agit d'associations.

Quels enseignements sur le sociétariat associatif pouvons-nous donc tirer de cette enquête ?

### 1 - Le nombre d'adhérents

Si l'association naît de la volonté de s'associer, le nombre de ses adhérents devrait être l'aune première à laquelle juger sa réussite, à tout le moins le niveau de son activité.

Or, quand un seul chiffre porte en lui tant de sens, il est tentant de le manipuler, d'autant qu'il s'agit d'une donnée interne qui n'est soumise à aucune normalisation ni à aucune obligation déclarative. Ainsi il est d'usage courant, dans le monde du sport, de gonfler le nombre de pratiquants lorsqu'il s'agit de demander une subvention, et de le limiter aux seuls engagements dans les compétitions officielles quand vient le moment de reverser la part fédérale des cotisations.

De là provient une première difficulté, sans doute surtout sensible dans les "petites" associations. Chez les "grandes", du moins celles où l'adhésion n'a aucunement la valeur d'un engagement, la notion de membre devient fugace, et leur dénombrement exact est d'importance secondaire.

Ceci fait que dans tous les cas, le nombre d'adhérents est une variable malaisée à saisir dans une enquête. Sur nos 5432 questionnaires, il y a 1077 réponses manquantes, soit près d'une association sur cinq.

Parmi celles qui ont répondu, le nombre moyen d'adhérents est de 1870 ; mais ce chiffre est artificiellement gonflé par la présence de quelques très gros effectifs, et ne donne donc aucune indication sur la tendance centrale de la distribution. Il vaut mieux retenir le chiffre médian, qui s'établit à 80 adhérents (voir Annexe A1).

Les valeurs les plus élevées sont concentrées sur la ville de Paris ; il s'agit certainement d'associations nationales qui déclarent leurs effectifs affiliés sur l'ensemble du pays, d'où des risques de doubles comptes. 12 réponses dépassent les 100000 adhérents, et une est au-dessus du million (voir Annexe A2).

## **2 - La cohérence entre adhérents et cotisations**

Tout trésorier d'association consacre une bonne part de son énergie au recouvrement des cotisations en retard. Ceci étant, même si les membres sont souvent distraits, il est naturel pour le statisticien d'assimiler la population des adhérents à celle des personnes à jour de leur cotisation.

Or l'analyse du ratio des cotisations perçues au nombre des adhérents n'est pas vraiment concluante. On peut penser que, des deux déclarations, celle du total des cotisations est la plus fiable (quand elle existe), car il semble moins aisé d'inventer un chiffre devant figurer dans les comptes qu'un effectif sans conséquences ; ceci vient renforcer les doutes sur la qualité de la statistique des adhérents.

Aux 1077 réponses manquantes sur les adhérents s'ajoutent 1737 autres réponses manquantes sur les cotisations. Lorsque les deux informations sont présentes, c'est à dire pour moins de la moitié des questionnaires validés, on peut calculer un montant moyen de cotisation par adhérent, lequel s'établit à :

moins de 10 Francs pour 214 associations (8.2%)  
 de 10 à 50 Francs pour 693 associations (26.5%)  
 de 50 à 100 Francs pour 407 associations (15.5%)  
 de 100 à 200 Francs pour 298 associations (11.4%)  
 de 200 à 500 Francs pour 438 associations (16.7%)  
 plus de 500 Francs pour 568 associations (21.7%)

Il est remarquable de constater que cette structure ne varie pratiquement pas avec le nombre d'adhérents (ni d'ailleurs avec l'activité exercée). Quelle confiance peut-on accorder à ces chiffres ? Les personnes qui adhèrent à de multiples associations ont coutume de recevoir des appels de cotisation compris entre 100 et 200 Francs, justement la tranche où on trouve peu d'observations.

Les montants supérieurs à 500 Francs existent, mais semblent limités aux personnes morales et aux associations pour public aisé (tennis, golf, Rotary...) ; il est difficile de croire que cela puisse concerner plus de 20% du champ.

A l'inverse, les cotisations inférieures à 50 Francs et à plus forte raison à 10 Francs sont également trop nombreuses pour que la statistique soit crédible. Mais ce sont les valeurs extrêmes qui ôtent tout son sens à la moyenne générale ; si des dons et legs importants, ou des subventions, ont été par erreur déclarés comme des cotisations, tandis que le nombre d'adhérents se compte en unités, on arrive à des barèmes de cotisation astronomiques. Dans 17 cas, celui-ci est supérieur à 200000 Francs actuels, le "record" s'établissant à près de dix milliards d'anciens francs, ce qui fait cher pour une adhésion. Dans la pointe inférieure de la distribution, le calcul conduit dans 19 cas à un barème inférieur à 1 Franc, ce qui n'a certes pas d'incidence sur l'établissement d'agrégats, mais qui montre autant que pour les extrêmes supérieurs à quel point la validation des questionnaires a été négligente. On en trouvera quelques exemples en Annexe A3.

### **3 - Les administrateurs et personnes morales**

491 associations n'ont pas su indiquer le nombre de leurs administrateurs, soit en gros deux fois moins que pour les adhérents. On peut y ajouter les 95 autres associations qui en déclarent un ou deux, ce qui est peu crédible. Il est difficile de fixer une borne supérieure de vraisemblance ; toutefois on peut penser qu'au delà de 50 ou même de 30 administrateurs, il y a un risque de mauvaise compréhension de la question.

La valeur moyenne est légèrement supérieure à 14, la médiane s'établissant à 12 : ce sont des chiffres très vraisemblables.

La notion de membre personne morale est dans l'ensemble moins bien perçue. Plus de 62% des associations déclarent ne pas en avoir ou laissent la question sans réponse ; dans 5% des cas, l'effectif déclaré est supérieur à 25. On recense 18 cas où il est supérieur au millier. Après examen, il s'avère qu'il s'agit souvent de confusions lorsque l'unité adhérente est en fait le ménage (parents d'élèves, associations familiales rurales).

#### 4 - La cohérence entre les nombres d'adhérents, de personnes morales et d'administrateurs

Il devrait aller de soi que la partie est inférieure au tout, et qu'on ne peut être élu administrateur sans avoir adhéré au préalable... Cependant les incohérences manifestes ne sont pas rares :

Dans 33 cas, le nombre d'adhérents personnes morales est supérieur à celui du total des adhérents ;

Dans 107 cas, le nombre des administrateurs est supérieur à celui des adhérents ;

Dans 42 cas, le nombre d'administrateurs personnes morales est supérieur à celui du total des administrateurs.

Tous ces chiffres sont certes à rapporter à l'effectif des 5432 associations répondantes ; mais ils ne tiennent compte que des comparaisons entre zones effectivement renseignées. Comme il y a un nombre élevé de valeurs manquantes, les incohérences déclaratives sont beaucoup plus fréquentes.

Par ailleurs, le nombre de bénévoles (cf infra) est dans 154 cas supérieur à celui des adhérents. Comme précédemment, cette statistique est limitée aux valeurs non manquantes.

Il n'est pas en soi impensable qu'une personne réalise des travaux bénévoles pour une association dont elle n'est pas membre ; mais si cela s'effectue de manière régulière, c'est soit que la notion d'adhérent est perçue de manière trop limitative, soit qu'il ne s'agit pas de vrais bénévoles. C'est le propre de certaines sectes que de faire "travailler" les impétrants plusieurs années avant de leur conférer la dignité de membre...

#### 5 - Redressements et conclusions

Des corrections de bon sens ont pu être apportées sur quelques observations manifestement erronées. Mais faute de données jugées plus sûres que celles sur le sociétariat et pouvant jouer un rôle de "pivot", il n'a pas été possible de procéder à des rectifications systématiques. L'absence manifeste de relations claires entre le nombre d'adhérents et l'activité, la région, la taille ou la nature des locaux de l'association (seules variables disponibles) constitue un handicap de plus. En particulier, le remplacement des valeurs manquantes par la moyenne sur les valeurs observées posait, à chaque étape, plus de nouveaux problèmes que ceux qu'il devait résoudre.

C'est donc, au moins sur le plan de l'analyse du sociétariat, un échec dont il convient de tirer les leçons. En attendant, il faut se satisfaire (?) des résultats bruts.

L'échantillon dénombre un peu plus de 8 millions d'adhérents et 65000 administrateurs. Le second chiffre est certainement plus fiable que le premier, sur lequel il serait imprudent de se prononcer.

Tous deux contiennent des "doubles comptes justifiés", c'est à dire des personnes adhérant à au moins deux associations. Si on applique les taux de redressement, même écrétés (voir dernière partie du rapport), on aura des "doubles comptes indésirables", essentiellement pour l'Ile de France. Sur les trois autres régions, le résultat redressé est présentable. Les chiffres qui suivent sont en milliers :

	Adhérents		Administrateurs	
	Brut	Redressé	Brut	Redressé
AUVERGNE	553	977	12	25
ILE DE FRANCE	5363		12	
PAYS DE LA LOIRE	1650	4800	29	82
POITOU CHARENTES	579	1287	11	28

## 6 - Propositions

Il apparait clairement que les futurs questionnaires doivent s'attacher à mieux préciser la notion d'adhérent et à assurer la compatibilité des informations concernant le sociétariat.

On trouvera plus loin (voir en annexe A4) une proposition de rédaction prenant comme référence la dernière Assemblée Générale de l'association. La rédaction du rapport moral et le calcul du quorum nécessitent en effet, du moins est-ce l'usage, que le nombre d'adhérents soit établi de manière consensuelle et communiqué en séance, alors que des ambiguïtés peuvent exister au moment où le questionnaire est rempli.

<b>B - Activités exercées et variables connexes</b>
---

Le codage de l'activité économique (ici, le code APE à quatre chiffres) ne devrait en principe poser aucun problème : tout employeur l'utilise en permanence, et même le moindre papier à en-tête se doit d'en faire mention.

Or 36 questionnaires ont été validés avec un code manquant, tandis que 305 autres portent un code qui ne correspond à aucune activité de la nomenclature. Parmi les autres, qui sont identifiables, il en est qui semblent étranges pour une association, tels que "Fabrique de savons et détergents" ou "Construction de navires de marine marchande"... en tout quelques dizaines d'observations dont les codes semblent avoir été tirés au hasard.

Ceci est d'autant plus surprenant que l'échantillonnage a été réalisé à partir de SIRENE - il aurait été donc possible de pré-coder l'activité économique - et que les protocoles de saisie ont été validés par l'INSEE. Le monde des associations est-il donc à ce point vecteur de pollution statistique ?

### **1 - Regroupements à partir du code APE**

Les codes les plus représentés ont été regroupés en quinze familles, essentiellement par fusion entre postes consécutifs d'une part (ainsi, pour l'enseignement et les services aux entreprises), entre marchand et non marchand d'autre part.

On obtient ainsi 14 grands domaines d'activité pris en charge par le monde associatif. Les intitulés suggèrent une classification robuste et de bon sens ; ils ne doivent pas faire illusion, car le code APE caractérise l'activité principale et gomme donc a priori une importante diversité intra-entreprise. D'autre part le quinzième poste, le 9723, est le plus représenté (plus de 1100 associations), et son intitulé général "Services non marchands divers rendus à la collectivité" indique bien tous les recouvrements possibles avec les autres catégories et, corrélativement, l'imprécision de l'ensemble.

Il reste un peu plus de 500 associations aux codes variés ou farfelus qui ont été regroupés en deux catégories, selon que leur code APE est ou non inférieur à 9000, ce qui recouvre la distinction marchand / non marchand.

Le poids économique est loin d'être uniforme entre ces 17 regroupements. Plus de 20% des salariés de notre échantillon travaillent dans l'action sociale, contre à peine 3% dans le secteur sportif, alors que ces deux activités comptent à peu de chose près le même nombre d'associations. En termes de budget de fonctionnement, c'est l'enseignement qui se taille la part du lion avec près de 20% du total (voir Annexe B1).

## 2 - Les domaines d'activité cités par l'enquête

On sait depuis longtemps que le code APE n'a pas été conçu pour décrire la diversité du monde associatif. D'autre part, les procédures de définition de l'activité principale font que, même si c'était le cas, une partie de l'information utile ne pourrait être prise en compte.

Attendons, pour la juger, de voir à l'oeuvre la nouvelle nomenclature NAF ; mais il est très vraisemblable que, pour les mêmes raisons, elle ne puisse nous donner entièrement satisfaction.

Plusieurs classifications complémentaires ont été proposées ces dernières années. J'ai exprimé à l'occasion d'un précédent colloque ADDES ma conviction qu'une telle démarche est d'emblée vouée à l'échec. Je suis en effet convaincu que, bien en amont de leur différenciation par activité, les associations se segmentent en groupes parfaitement étanches selon leurs modalités de fonctionnement, et que chercher à bâtir une nomenclature de leurs activités revient à tenter de réunir des branches qui ne sont pas issues du même tronc.

L'unité du "mouvement associatif" n'est souvent qu'un artifice dont usent et abusent des groupes de pression qui défendent les intérêts d'une partie de cette nébuleuse, et qu'il convient de ne pas prendre pour argent comptant. Or il semble y avoir généralement confusion entre "nomenclature d'activités" et "nomenclature des associations", ce qui n'est pas de même nature.

L'un des éléments intéressants de nos enquêtes régionales est justement qu'on y a tenté d'aller au delà du code APE en laissant le soin à chaque association de définir son domaine d'activité en choisissant, dans une liste jointe au questionnaire, jusqu'à trois rubriques différentes.

Compte tenu de ce qui précède, je ne puis considérer cette démarche que comme un nécessaire "dégrossissage" préalable, et non comme un essai de construction d'une classification permanente - d'autant que les bien maigres enseignements recueillis sur le sociétariat en limitent d'office la portée. C'est dire que je ne suis aucunement déçu par les résultats obtenus (cf Annexe B2).

C'est l'éparpillement des codes qui frappe de prime abord. Ceux qui s'attendaient à une structure quasi-diagonale en seront surpris ; on trouve "de tout dans tout". La grille proposée en est en partie responsable : certains codes sont beaucoup trop généraux pour porter une signification précise. De nombreux intitulés ne font que "singer" la nomenclature générale d'activité, sans se placer dans les catégories opérationnelles des associations. Enfin des rubriques sont totalement absentes : il n'y a ni cantines, ni foyers ; ni tourisme social (mais ceci est également vrai du code APE).

### 3 - La date de création

Cette question est correctement remplie, même si on déplore près de 7% de réponses manquantes. 60% des associations du fichier ont été créées après 1970 ; l'année modale est 1984.

Fort bien, mais à quoi sert-il de classer les associations en "jeunes" ou "vieilles" ? L'intérêt de cette variable serait notablement accentué si on disposait d'autres éléments à même de valider cette notion de pyramide des âges et de lui donner plus de sens.

La présence de nombreuses réponses, a priori crédibles pour la plupart, avant la date symbole 1901, montre un risque de confusion entre l'association au sens juridique et la fonction qu'elle exerce. Il peut par exemple s'agir d'un établissement pour personnes âgées autrefois géré par une congrégation, et dont l'activité s'exerce aujourd'hui sous forme associative.

Que voulons-nous mesurer au juste ? Entre les associations fières de leur histoire, qui se reconnaissent dans une longue continuité de personnes et de services, et celles qui n'ont ni archives ni intérêt pour leur mémoire, peut-on imposer des conventions statistiques uniformes ?

Ce problème se croise avec un autre, malheureusement ignoré par notre questionnaire : la distinction entre associations autonomes et associations fédérées. Dans ce dernier cas, la création peut précéder l'affiliation ; mais elle peut aussi n'être due qu'à une décision de la "maison mère". Il serait utile que la démographie des associations puisse distinguer les créations d'établissements, les créations de "filiales" et les "vraies" créations.

En Annexe B3, on trouvera quelques propositions sur le sujet.

### 4 - La nature des locaux de l'association

C'est également une question correctement remplie. 14% des associations déclarent n'avoir pas de local ou ont laissé la rubrique en blanc ; et plus de 40% des associations occupent un local mis à leur disposition. On a là une information intéressante, à croiser notamment avec la structure du budget, pour juger de la dépendance des associations, notamment vis à vis des communes.

Le questionnaire n'entre pas dans le détail des associations qui ont plusieurs établissements - donc plusieurs locaux - lesquels pourraient bien avoir des statuts différents.

Comme on pouvait s'y attendre, les associations les plus anciennement créées sont le plus souvent propriétaires de leurs locaux (voir Annexe B4).

## C - Salariés et bénévoles

Le questionnaire demandait explicitement aux associations de reprendre, pour certaines de leurs réponses, des informations provenant de la dernière DADS (état annuel obligatoire des salariés et de leurs rémunérations, établi par tout employeur pour le compte de l'administration fiscale et de l'URSSAF). Or une proportion importante de réponses comportent dans ces rubriques des valeurs manquantes ou incohérentes.

### 1 - Aux marges de l'emploi salarié usuel

Si l'emploi salarié "dur" ne peut être approché par l'enquête avec une fiabilité certaine, qu'en est-il des formes fugaces ou périphériques de l'emploi qui sont, du moins le pense-t-on, l'apanage du monde associatif ?

Afin de réduire les incertitudes, les rubriques proposées par le questionnaire ont été fusionnées. 3090 associations (plus de 57% du total) ne bénéficient des services d'aucun salarié de ces catégories atypiques. 10% des associations en comptent six ou davantage ; dans l'échantillon, vingt associations en déclarent plus de 100. En tout, le nombre de ces travailleurs représente près de 15% de l'effectif salarié dur, ce qui n'est pas négligeable.

Cette proportion est très variable d'une activité à l'autre (voir Annexe C1, première colonne). Plus d'un tiers dans les crèches, presque autant dans les cantines ; en dessous de la moyenne dans les activités à fort contenu médical, très peu dans l'action sociale.

Bien que salariés au même titre que leurs homologues à temps plein, les salariés à temps partiel participent de la même interrogation sur les formes atypiques de l'emploi. Il est dommage que l'enquête ne permette pas de les distinguer en fonction de l'horaire effectivement pratiqué (information contenue dans la DADS) ; on est donc amené à agréger des salariés à mi-temps avec d'autres effectuant un travail très intermittent.

Sous cette restriction, le nombre des salariés à temps partiel s'élèverait dans les associations à plus de 60% de celui des salariés à temps plein (seconde colonne de l'annexe C1). Ici encore, ce chiffre est très dispersé selon les activités. Il dépasse les 100% dans cinq cas, et trouve son minimum dans les activités médicales et surtout les services aux entreprises.

Un peu plus de 13% du total des associations déclarent n'avoir aucun salarié à temps partiel ; la médiane est à 2, la moyenne voisine de 10 et le neuvième décile est à 20. La plus grande valeur rencontrée est de 2037, pour seulement 28 salariés à temps plein ; le nombre d'heures travaillées étant cohérent avec ces chiffres, l'observation a été conservée en l'état.

Le nombre de bénévoles et l'intensité de leur apport au travail associatif nous offrent un autre éclairage. Les comptages bruts donnent, sur notre échantillon, 94000 bénévoles pour 135000 salariés. En termes d'heures le ratio approche les 7% (même annexe, troisième colonne) ; et comme précédemment, ce chiffre varie énormément d'une activité à l'autre. Outre le cas spécifique des offices de tourisme, le sport atteint des sommets avec 45%, alors que les activités médicales, les services aux entreprises et l'enseignement n'atteignent pas les 2%.

Toujours en chiffres bruts, 1197 associations (soit 22% du total) ont laissé la rubrique "bénévoles" à blanc, alors que la médiane s'établit à 6, la moyenne d'ensemble à 17 et le neuvième décile à 30. Vingt associations ont déclaré, après corrections diverses, au moins 500 bénévoles (il est naturel que sur cette variable on ait souvent des chiffres ronds).

Cependant il convient d'y regarder de plus près. Pour 1152 associations, ce qui n'est pas rien, le nombre de bénévoles est exactement identique à celui des administrateurs. Comme le questionnaire précisait "bénévoles, y compris administrateurs", on peut penser que ces associations ne recourent pas à d'autres types de contributions bénévoles, celles-là justement que l'on cherche à caractériser.

Il est délicat de procéder à des estimations sur des données aussi fragiles. Sous toutes réserves donc, il apparaît que dans les 1152 associations qui viennent d'être décrites, les administrateurs consacrerait en moyenne et bénévolement 91 heures par an à leurs fonctions. Or il n'y a que 1354 autres associations, soit un quart du total, à avoir déclaré plus de bénévoles que d'administrateurs. Si on affecte à ces derniers un horaire annuel individuel de 91 heures, on obtient par différence un chiffre intéressant de "vrais" bénévoles.

Le nombre de ceux-ci s'établirait, dans ces 1354 associations, à 55000, contre 42000 salariés et 17500 administrateurs. Leur horaire moyen se monterait à 158 heures annuelles, soit en tout plus de 16% des heures effectuées par les salariés. Ces chiffres se différencient notablement des moyennes brutes établies précédemment.

On voit combien il aurait été intéressant de distinguer dans le questionnaire les administrateurs des autres bénévoles, ou plus exactement la fonction d'administrateur (car il arrive souvent, spécialement dans les sociétés sportives, qu'une même personne cumule un travail d'administrateur et un travail bénévole d'encadrement). On pourrait aller jusqu'à réserver une rubrique spéciale au temps du Président, car on sait que fréquemment les associations ne reposent que sur une seule personne, quel que soit le nombre de leurs "membres"...

## 2 - Qualité des données sur l'emploi salarié dur

Contrairement à la sphère du sociétariat, on dispose pour les salariés d'ordres de grandeur de bon sens permettant de corriger les déclarations les plus fantaisistes. Ainsi la durée annuelle de travail d'un salarié à temps plein ne peut excéder 2000 heures, et elle est souvent plus proche de 1700. De même le salaire horaire brut moyen ne peut s'écarter d'une plage de valeurs raisonnables, de même que le ratio des charges aux salaires bruts.

En garantissant ainsi la cohérence interne des données pour chaque observation, on améliore la robustesse des agrégats, mais au prix d'un raboutage aveugle des valeurs extrêmes, qui ne sont pas toutes des erreurs de saisie. En particulier, les ajustements sur l'horaire moyen reviennent à se priver des moyens d'étudier la mobilité des salariés, ce que permettent justement les DADS (ce sont les fameux indices et coefficients de stabilité, qui apportent une information au moins aussi précieuse que la structure des horaires hebdomadaires pour les salariés à temps partiel).

Un salarié à temps plein peut fort bien n'avoir effectué que 1000 heures de travail dans l'année, s'il a pris ses fonctions en cours d'exercice, ou s'il a passé quelques mois en stage à l'extérieur, ou en congé de maternité. Mais lorsqu'il y a doute, ou qu'il faut remplir des zones manquantes, 1000 heures sont affectées à un salarié à temps partiel, ou à l'inverse un salarié à temps plein se voit affecter 1700 heures. La cohérence peut ainsi s'opposer à la pertinence.

On trouvera un Annexe C2 un florilège des anomalies que nous avons dû traiter.

## 3 - Relations entre salariat et sociétariat

Il n'y a guère de corrélation significative entre le nombre d'adhérents et le nombre de salariés des associations. Cette affirmation peut d'autant plus surprendre que l'échantillon est stratifié selon la taille, ce qui devrait avoir un effet d'entraînement dominant. A mon sens cela confirme simplement que notre champ est trop hétérogène pour mettre en évidence des relations spécifiques au fonctionnement de l'économie sociale.

Sur une strate d'associations de taille et d'activités différentes, mais ayant une même niveau d'intensité de vie associative, les facteurs "salariat" et "sociétariat" doivent logiquement s'avérer complémentaires et donc ne pas trop s'écarter d'un ratio structurel caractéristique. Qu'ils puissent apparaître comme substituables n'est que l'effet d'un mélange contre nature entre associations n'ayant en commun que leur forme juridique.

Le sociétariat est, sur nos données, totalement indépendant du salariat à temps partiel. Avec le salariat total, les tests sont plus nuancés, bien que sur un tel effectif il soit rare d'observer des coefficients de corrélation aussi faibles. Un examen tranche par tranche montre les zones où apparaissent des relations contre-intuitives (voir annexe C3).

Les associations y sont partagées en cinq classes d'effectif identique (quintiles), d'une part selon le nombre d'adhérents, d'autre part selon le nombre de salariés.

Le nombre d'adhérents moyen du quintile supérieur croit certes avec le nombre de salariés ; c'est l'effet des très grands effectifs décrits dans l'annexe A2, qui sont capables à eux seuls de déformer une moyenne sur 200 ou 300 observations. Mais à l'inverse, le nombre moyen de salariés du quintile supérieur décrit une courbe en "U renversé" en fonction du nombre d'adhérents.

#### 4 - Propositions

Compte tenu des nombreux problèmes rencontrés sur le noyau dur du salariat, il conviendrait de s'orienter vers une étroite articulation avec les DADS. L'idéal serait d'utiliser ceux-ci comme base de lancement en lieu et place de SIRENE, voire de préimprimer diverses zones du questionnaire. Si c'est trop ambitieux, il faut au moins viser une fusion des fichiers après la saisie.

On a fait plus haut quelques suggestions sur les bénévoles. En ce qui concerne les salariés atypiques, il est peut-être risqué de trop en préciser la description, les mesures de soutien à l'emploi via les associations prenant de multiples formes qui évoluent rapidement et nuisent à la lisibilité de l'ensemble. En revanche la distinction entre les contrats à durée déterminée et les autres gagnerait à être introduite (elle existe dans le recensement général de la population).

## D - Budgets et structures des ressources

Le questionnaire ne distingue pas les éventuelles subventions d'équipement de celles de fonctionnement ; il ne fait aucune analyse des dépenses et ne permet pas de bâtir de véritables comptes. Par abus de langage, la somme de cinq catégories de recettes figurant dans le questionnaire sera appelée par la suite "ressources totales" ou "budget" de l'association, bien qu'il ne s'agisse pas exactement de cela.

De même, la somme des salaires bruts et des charges patronales sera appelée "Charges salariales" et rapportée au budget ; il arrive que ce ratio dépasse les 100%. Les valeurs extrêmes aberrantes sont nombreuses ; elles viennent des questionnaires insuffisamment ou imparfaitement remplis. Pour assurer la cohérence des données comptables, il sera nécessaire de forcer celles-ci à l'équilibre plus en amont, soit dans la rédaction des questions, soit dans les protocoles de saisie.

L'enquête montre clairement que des questions limitées à de simples "indicateurs économiques" ne donnent pas de résultats satisfaisants. Il faut une colonne de dépenses et une colonne de recettes qui s'équilibrent. Le détail des catégories de recettes pourrait être maintenu, mais quelques informations complémentaires seraient nécessaires pour s'assurer de sa pertinence : ainsi les recettes exceptionnelles, ou non liées à l'objet social de l'association, devraient être isolées ; de même le niveau de provenance des subventions (Ministères - départements - communes) devrait être précisé pour éviter les confusions. Du côté des dépenses, tout est à concevoir.

Malgré ces imperfections, l'enquête semble plus robuste sur ces grandeurs que sur celles du salariat - et a fortiori sur celles du sociétariat. La distribution des budgets est très dispersée ; elle n'a pas de corrélation discernable avec celle des adhérents (voir annexe D1, premier tableau) ; elle est en revanche proche de celle des salariés. L'examen par les quintiles (annexe D1, deuxième tableau) montre cependant qu'à côté des "poids lourds" appartenant à la tranche supérieure sur les deux variables, il existe des familles d'associations à fort budget avec peu de salariés et réciproquement.

Le budget moyen général s'établit à environ 164000 F par salarié (Annexe D1, troisième tableau). Il est assez dispersé entre les activités, mais moins que sa ventilation selon les cinq catégories de recettes, qui s'avère très discriminante et sur laquelle il faudra s'appuyer pour définir de nouvelles catégories d'analyse.

Tous les chiffres de ressources s'entendent hors taxes, mais des erreurs ont pu se glisser. La question portant sur l'assujettissement à la TVA a en effet été très mal remplie.

Deux remarques importantes nous viennent à la lecture des résultats.

D'une part, l'intérêt du calcul des ratios. En effet, la signification des caractéristiques calculées sur une seule variable (moyenne ou fractiles) est très réduite, compte tenu de la composition du champ. Les agrégats ne seront pas modifiés par l'adjonction d'une poussière de micro-associations, mais les moyennes diminueront sensiblement.

Le budget moyen par association est de 15 millions en Ile de France, de 1 million seulement en Poitou Charentes. Cet écart n'est dû qu'à la composition de l'échantillon. En revanche, le budget moyen par salarié est de 329000 Francs en Ile de France contre 186000 Francs en Poitou Charentes ; l'écart passe de 15 à moins de 2, et cette fois il traduit une réelle différence de nature entre associations nationales et associations locales. Les biais d'échantillonnage s'annulent, de même que l'on sait "peser juste avec une balance fausse" grâce à l'artifice de la double pesée.

Les distributions observées sont donc de simples intermédiaires de calcul, non extrapolables à la France entière, alors que les ratios peuvent l'être, dans les limites du bon sens. C'est le cas du troisième tableau de l'annexe D1, qui révèle des différences structurelles importantes entre activités.

Ceci nous conduit à la seconde remarque. Autant le critère "région" est clair et indiscutable, mais coûteux à prendre en compte en raison des exigences d'échantillonnage qu'il entraîne, autant le critère "activité" est fuyant et insaisissable. Et cependant les ratios y sont fortement discriminés. Or ce sont ces ratios, et d'autres concernant le sociétariat, que l'enquête n'a pas permis d'établir, qui caractérisent le fonctionnement de l'association.

Je pense qu'ils doivent être utilisés pour définir des catégories dures, en tous cas à mettre sur le même plan que les activités, si ce n'est devant, pour aller au delà de celles-ci et définir des segments opératoires. Il faut en tous cas sortir du train-train pavlovien qui consiste, sur le modèle de la statistique classique de l'appareil industriel de production, à considérer l'activité comme la référence préexistante première, en faire la principale variable de classification, et à regrouper toutes les grandeurs de comportement en variables d'analyse.

Dans cet ordre d'idées, on trouvera dans l'annexe D2 une analyse complète, par quintiles croisés, des éléments de la structure des budgets.

<b>E - Représentativité de l'échantillon</b>
--

Le lecteur pourra éprouver, à la lecture de ce rapport, un certain sentiment de frustration. Une information considérable a en effet été recueillie, sur un domaine dont chacun s'accorde à souligner depuis une quinzaine d'années qu'il est mal connu et qu'il est urgent de mieux le connaître. Or la méthode employée et la qualité des données recueillies limitent la portée et la signification des résultats.

Pour des raisons largement développées plus haut, aucun des tableaux standard par région et département, à plus forte raison aucun tableau redressé, n'a été repris dans ces pages. Il appartient aux Directions Régionales de l'INSEE de juger de leur intérêt et de leur utilisation.

Il est cependant remarquable de noter que, sauf pour certaines variables où les ordres de grandeur de quelques observations aberrantes suffisent à biaiser gravement le total général, les résultats obtenus en 1992 sur un fichier brut fortement pollué ne diffèrent que de façon marginale de ceux auxquels conduit la mise à plat du fichier nettoyé de 5370 unités. Magistrale démonstration de l'efficacité de la loi des grands nombres et de la stabilité des agrégats ! mais en même temps piège redoutable incitant à délaisser la seule démarche qui, à mon sens, doit nous motiver, à savoir celle de la segmentation du champ, qui fait appel à l'analyse des déciles extrêmes, ou simplement aux corrélations qui comme chacun sait se déterminent sur les comportements les plus typés et non sur le consensus mou du paquet central du nuage.

L'analyse permet néanmoins de montrer qu'à coup sûr, la taille exprimée en nombre de salariés ne peut servir d'échelle unique, comme on le fait traditionnellement en statistique d'entreprise, pour distinguer les "grandes" des "petites" associations, et a fortiori pour stratifier un échantillon. C'est ce qui avait été fait sur SIRENE (voir le détail en Annexe E1) pour notre enquête ; il est vite apparu que, pour des raisons de qualité de la source, les taux de redressement prédéfinis ne devaient pas être utilisés sans précautions ; mais a posteriori, c'est le principe même de leur calcul qui apparaît vicié. Aucune analyse du sociétariat, ni des budgets, ne peut se faire en prenant le nombre de salariés comme variable directrice.

Quelques déceptions, certes ; beaucoup d'enseignements, assurément ; et la conviction réaffirmée que l'analyse statistique des associations passe par une segmentation préalable, afin de ne travailler que sur des champs au moins pertinents, à défaut de pouvoir être homogènes : ces enquêtes régionales, sur lesquelles beaucoup d'espairs avaient été fondés, s'achèvent sur un bilan contrasté. Souhaitons qu'elles marquent la fin de la période des "expériences pilote" et qu'elles nous apportent suffisamment de leçons pour pouvoir enfin passer à de véritables enquêtes de production.

<b>Table des annexes</b>
--------------------------

Fac-similé du questionnaire (2 pages)

- A1 : Distribution du nombre d'adhérents
- A2 : Les plus de 200000 adhérents
- A3 : Quelques incohérences adhérents-cotisations
- A4 : Proposition de questionnaire sur le sociétariat
- B1 : Les 17 regroupements d'activité des associations  
+ 3 pages de tableaux
- B2 : Les domaines d'activité cités par les associations  
+ 14 pages de tableaux
- B3 : Proposition pour étendre la question sur la date de  
création de l'association
- B4 : Répartition des associations par année de création
- C1 : Données sur le salariat périphérique
- C2 : Quelques incohérences dans la sphère du salariat
- C3 : Correspondance entre adhérents et salariés
- D1 : Correspondance entre adhérents et ressources  
Correspondance entre salariés et ressources  
Ratios comptables divers par activité regroupée
- D2 : Différenciation des associations selon la structure  
et l'utilisation de leurs ressources (8 tableaux)
- E1 : Composition de l'échantillon et essais de redressement

N.B. : Les annexes A2, A3 et C2 sont chacune illustrées par une "image" de questionnaire qui présente, de façon anonyme, une observation choisie parmi les plus incohérentes et les plus représentatives des problèmes de redressement rencontrés. Afin de pas alourdir la présentation, on s'est limité à trois exemples, parmi 40 sélectionnés qui vaudraient d'être tous repris, car ils décrivent la panoplie des erreurs qu'une procédure de rectification automatique se devrait de traiter.



**IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION**

Si les renseignements du cadre sont erronés ou incomplets, corriger dans les lignes ci-dessous

.....  
 .....  
 .....  
 .....

*ETIQUETTE ADRESSE*

NOM .....

SIGLE .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL .....

VILLE .....

**ENQUETE SUR LES ASSOCIATIONS**

LA FEUILLE D'INSTRUCTIONS DOIT ETRE CONSULTEE ATTENTIVEMENT

N° Téléphone ..... Indiquer 1 si Ile de France

Nom de la personne responsable du remplissage du questionnaire .....

L'Association dispose d'un LOCAL ?  OUI  NON  Mis à disposition  Loué  En propriété

**REFERENCES**

N ° SIREN DE L'ASSOCIATION (9 premiers chiffres du n° SIRET) .....

CODE APE (4 chiffres) .....

CODE JURIDIQUE (4 chiffres) Consulter les codes dans la page des INSTRUCTIONS .....

INDIQUER LE(S) DOMAINE(S) D'ACTION Consulter la feuille jointe de NOMENCLATURE  
 (par ordre d'importance décroissante) .....

.....

ANNEE DE CREATION DE L'ASSOCIATION : .....

**CARACTERISTIQUES**

	1988	1989 <i>(y.c. données provisoires)</i>
NOMBRE TOTAL DES ETABLISSEMENTS GERES PAR L'ASSOCIATION	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
NOMBRE D'ADMINISTRATEURS	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
DONT PERSONNES MORALES ou représentants élus de groupes de personnes physiques	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
NOMBRE D'ADHERENTS	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
DONT PERSONNES MORALES en particulier pour les Fédérations et Unions	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

LA FEUILLE D'INSTRUCTIONS CONCERNANT CETTE PAGE DOIT ETRE CONSULTEE ATTENTIVEMENT

**EFFECTIFS**

au 31/12 de chaque année

**1. PERSONNEL SALARIE ET ASSIMILE**  
rémunéré directement par l'Association

SALARIES A TEMPS PLEIN \*  
SALARIES A TEMPS PARTIEL\*  
sauf salariés sous  
contrats d'insertion

SALARIES SOUS CONTRAT D'INSERTION  
type contrat qualification, adaptation

- ENSEMBLE DES SALARIES\*  
voir rubrique B des imprimés DADS1

- NOMBRE TOTAL D'HEURES TRAVAILLEES\*

Ces renseignements figurent à la rubrique D des imprimés DADS 1

**2. EFFECTIF SALARIE MIS A DISPOSITION\***

Indiquer l'Effectif moyen

**3. EFFECTIF NON SALARIE**

Stagiaires de la formation professionnelle, SIVP, TUC, PIL.....

**NOMBRE DE BENEVOLES**

(y compris Administrateurs)

Consacrant l'équivalent de

- moins de 10 heures/mois
- de 10 à 30 heures/mois
- plus de 30 heures/mois

**FRAIS DE PERSONNEL**

Les chiffres à inscrire ci-après doivent être exprimés en Francs.

MONTANT DES REMUNERATIONS (salaires bruts)

CHARGES SOCIALES (charges employeur ou patronales)

**INDICATEURS ECONOMIQUES**

En TTC si non assujetti à la TVA  A COCHER  
En HT si assujetti à la TVA

**RECETTES PROVENANT DE FINANCEMENTS PUBLICS**  
(Etat, Régions, Départements, Communes, Organismes sociaux)

PRODUITS ou RECETTES (Type prix de journée)

SUBVENTIONS (hors investissements)

**PRODUITS, RECETTES D'ORIGINE NON PUBLIQUE**

PRODUITS, VENTES OU RECETTES DE BIENS ou SERVICES

COTISATIONS

DONS, LEGS, SUBVENTIONS PRIVEES (hors investissements)

Si assujetti à la TVA : MONTANT REVERSE  
(hors TVA liée à l'investissement)

	1988	1989 <i>(y.c. données provisoires)</i>
SALARIES A TEMPS PLEIN *	□□□□	□□□□
SALARIES A TEMPS PARTIEL*	□□□□	□□□□
SALARIES SOUS CONTRAT D'INSERTION	□□□□	□□□□
- ENSEMBLE DES SALARIES*	□□□□	□□□□
- NOMBRE TOTAL D'HEURES TRAVAILLEES*	□□□□□□□□	□□□□□□□□
2. EFFECTIF SALARIE MIS A DISPOSITION*	□□□□	□□□□
3. EFFECTIF NON SALARIE	□□□□	□□□□
MONTANT DES REMUNERATIONS (salaires bruts)	□□□□□□□□□□	□□□□□□□□□□
CHARGES SOCIALES (charges employeur ou patronales)	□□□□□□□□□□	□□□□□□□□□□
RECETTES PROVENANT DE FINANCEMENTS PUBLICS		
PRODUITS ou RECETTES (Type prix de journée)	□□□□□□□□	□□□□□□□□
SUBVENTIONS (hors investissements)	□□□□□□□□	□□□□□□□□
PRODUITS, RECETTES D'ORIGINE NON PUBLIQUE		
PRODUITS, VENTES OU RECETTES DE BIENS ou SERVICES	□□□□□□□□	□□□□□□□□
COTISATIONS	□□□□□□□□	□□□□□□□□
DONS, LEGS, SUBVENTIONS PRIVEES (hors investissements)	□□□□□□□□	□□□□□□□□
Si assujetti à la TVA : MONTANT REVERSE	□□□□□□□□	□□□□□□□□

INDIQUER LA DATE DE CLOTURE D'EXERCICE SI DIFFERENTE DU 31/12  
□□□□ 8 □□□□ 8 □

## ANNEXE A1 : Distribution du nombre d'adhérents

La distribution empirique du nombre d'adhérents est très inégalitaire (dissymétrique vers la droite) : la valeur moyenne se situe en effet au fractile 92. Le mode de tirage de l'échantillon pourrait avoir quelque incidence sur ce résultat ; plus les associations sont "petites", moins elles sont, toutes choses égales d'ailleurs, présentes dans la base de lancement de l'enquête. En réalité, cet effet devrait être très peu sensible. D'abord parce que les taux de réponse viennent brouiller la structure a priori de la population ; ensuite parce que la stratification a été établie sur le nombre de salariés, et on verra plus loin qu'il n'y a guère de corrélation entre salariés et adhérents. C'est la présence, d'ailleurs non conforme aux instructions, de quelques gros "poids lourds" consolidant leurs effectifs au plan national qui déséquilibre irrémédiablement la distribution.

Les neuf déciles ont les valeurs suivantes :

D10=12  
D20=22  
D30=34  
D40=52  
D50=80  
D60=120  
D70=200  
D80=381  
D90=1205

Ce sont les quatre quintiles D20, D40, D60 et D80 qui servent de limites de tranche dans les tableaux croisés.

**ANNEXE A2 : Les plus de 200000 adhérents**

On trouvera sous ce texte, à titre d'exemple, une image simplifiée du questionnaire de l'une des six associations ayant déclaré plus de deux cent mille adhérents. Il n'y a pas de raison évidente qui conduise à douter de ces chiffres ; cependant le reste des réponses amène diverses interrogations.

Toutes ces associations ont leur siège à Paris, et les taux de redressement qui leur sont associés provoqueraient de graves aberrations s'ils étaient utilisés pour produire des tableaux "représentatifs". L'activité économique est inexistante, ou erronée, dans trois cas sur six. Une seule association déclare plus d'un établissement ; est-ce cohérent avec ces effectifs de membres (près de trois millions pour l'ensemble) ?

Les effectifs de salariés et de bénévoles peuvent sembler très faibles au regard de ceux des adhérents. Dans deux cas les cotisations ne sont pas déclarées, dans un autre elles sont aberrantes (12 centimes par adhérent).

Région : ILE DE FRANCE                      Département : PARIS  
Activité économique en NAP600 : 7801-AUXILIAIRES FINANCIERS  
Nombre d'établissements : 1  
Taux de redressement : 3.02

Domaine d'action n°1 : Action humanitaire  
Domaine d'action n°2 : Vie sociale en général  
Domaine d'action n°3 : Action sociale en général

Année de création : 1955  
Nature des locaux : Propriétaire

Nombre d'adhérents :	1318123
Nombre d'administrateurs :	22
Adhérents personnes morales :	3
Administrateurs personnes morales :	3
Nombre total de salariés :	271
Salariés à temps plein :	233
Salariés à temps partiel :	33
Nombre total d'heures travaillées :	441178
Masse salariale brute :	34354109
Charges salariales :	10036725
Total des bénévoles :	23
Heures annuelles bénévoles :	3410
Financements publics (produits) :	.
Financements publics (subventions) :	.
Ventes de produits ou services :	52409262
Cotisations reçues :	14981669
Dons privés divers :	.

### ANNEXE A3 : Quelques incohérences adhérents-cotisations

On vient d'évoquer dans l'annexe A2 un exemple de barème de cotisation "aberrant vers le bas". Ceci se produit également avec de petits effectifs d'adhérents ; le chiffre déclaré est peut-être le barème individuel, peut-être le nombre de cotisants effectifs.

Les barèmes "aberrants vers le haut" sont souvent caricaturaux et difficiles à redresser. Voici quatre exemples parmi les plus extrêmes :

Une caisse de retraite (voir infra l'image du questionnaire) qui ne compte comme adhérents que ses personnes morales fondatrices (moins que les administrateurs...) et qui confond cotisation associative et cotisation à un régime complémentaire. On remarquera également le chiffre agréable des charges (alors que les salaires ne sont pas renseignés) ; un organisme de formation continue, qui compte en cotisations ce qui est manifestement de la vente de services ; un organisme ancien (créé en 1944), employant 38 salariés dans des locaux dont il est propriétaire, qui déclare le total de ses ressources en cotisations, avec un nombre d'adhérents inférieur à celui de ses administrateurs. L'incertitude quant à son activité exacte exclut toute possibilité de correction sur la vraisemblance ; un cas analogue en province : ce sont des prestations liées au logement qui sont cette fois déclarées en cotisations.

Région : ILE DE FRANCE                      Département : YVELINES  
Activité économique en NAP600 : 9104-CAISSES RETRAITES NON ASSURANCES  
Nombre d'établissements : 24  
Taux de redressement : 3.02

Domaine d'action n°1 : Action sociale en général  
Domaine d'action n°2 : Action sociale en général  
Domaine d'action n°3 :

Année de création : 1985  
Nature des locaux : Local prêté

Nombre d'adhérents :	6
Nombre d'administrateurs :	20
Adhérents personnes morales :	6
Administrateurs personnes morales :	0

Nombre total de salariés :	1718
Salariés à temps plein :	1465
Salariés à temps partiel :	253
Nombre total d'heures travaillées :	3082231
Masse salariale brute :	.
Charges salariales :	99999999

Total des bénévoles :	20
Heures annuelles bénévoles :	1100

Financements publics (produits) :	.
Financements publics (subventions) :	.
Ventes de produits ou services :	.
Cotisations reçues :	589873517
Dons privés divers :	.

**ANNEXE A4 : Proposition de questionnaire sur le sociétariat**

Date de la dernière Assemblée Générale de l'association :

A cette date, combien l'association comptait-elle de membres à jour de leur cotisation ?  
Parmi ces membres, y a-t-il des personnes morales et si oui, combien ?

L'association comprend-elle des membres de droit dispensés de cotisation, et si oui, combien ?

A la date de l'AG, l'association comptait-elle des membres non à jour de leur cotisation, mais pas encore radiés ? Si oui, quel en était le nombre approximatif ?

En tout, combien de personnes (physiques et morales) ont-elles été conviées à assister à cette AG ?  
Combien de membres étaient effectivement présents à cette AG ? (préciser s'il y avait un registre à émarger)  
Combien de membres non physiquement présents s'étaient-ils fait représenter à cette AG ?

NB : s'il s'agissait d'une AG extraordinaire, on pourra donner les chiffres de l'AG annuelle antérieure, si la participation y était plus importante.

Combien y a-t-il d'administrateurs prévus par les statuts ? (il s'agit du Conseil d'Administration, non du Bureau)

Parmi les administrateurs actuellement en fonction, combien sont des personnes morales ?  
Combien d'administrateurs ont-ils été renouvelés au cours des 12 derniers mois ?

Y a-t-il plusieurs barèmes de cotisation ?

Quel est aujourd'hui le montant de la cotisation de base (celle qui s'applique aux membres personnes physiques n'ayant pas de statut particulier) ?

(plus loin dans le questionnaire, à propos du nombre de bénévoles et du montant total des cotisations recueillies)

On s'assurera que les bénévoles comptabilisés dans cette rubrique ont bien été inclus, plus haut, dans le chiffre des adhérents de l'association. Si ce n'est pas le cas, justifier pourquoi (au besoin en joignant les statuts ou le règlement intérieur, si le cas y est prévu explicitement).

On s'assurera que le montant total de cotisations reçues est compatible avec le barème et le nombre de membres cités plus haut. S'il y a un excédent significatif, il doit être reporté, selon les cas, dans les rubriques "Subventions" ou "Dons".

## ANNEXE B1 : Les 17 regroupements d'activité des associations

L'ordre choisi pour la succession des activités est celui de leur fréquence dans la totalité de l'échantillon ; c'est par hasard que les deux postes "Divers" se suivent. Il y a d'assez fortes variations de cette structure entre les quatre régions (Page 1) : il en résulte que la pondération par les taux de redressement provoque des déformations assez sensibles et délicates à interpréter. On a donc choisi de se limiter aux résultats bruts.

Les OGEC ayant été retirés des Pays de la Loire, la ligne "Enseignement" y est sous représentée, contrairement à l'Auvergne et l'Ile de France. D'autres disparités visibles dans des secteurs touchant à la santé compensent les écarts constatés sur le poste fourre-tout 9723. Il reste quelques pics (ou creux) intéressants à signaler : les sports dans les Pays de Loire, les cantines en Ile de France, les offices de tourisme et les crèches.

L'ordre d'importance des activités se trouve bouleversé quand on regarde la structure, non plus du nombre d'associations, mais de leur emploi salarié (Page 2) ou de leurs ressources (Page 3). On trouvera ci-dessous les rangs correspondants et leur "somme" qui constitue une pseudo-hiérarchie prenant en compte les trois critères en même temps :

	Nombre	Emploi	Budget	Total
9723 SNM divers	1	3	2	6
Enseignement	2	2	1	5
Sports	3	12	10	25
Action sociale	4	1	3	8
Culture	5	10	11	26
Cantines	6	15	14	35
Divers >9000	7	8	6	21
Divers <9000	8	9	8	25
Médecine	9	4	4	17
Services entreprises	10	6	5	21
Handicapés	11	5	7	23
Personnes âgées	12	7	12	31
Foyers	13	11	9	33
Spectacles	14	13	13	40
Socio-éducatif	15	14	16	45
Offices tourisme	16	17	15	48
Crèches	17	16	17	50

Les deux postes "Divers" se situent en milieu de tableau selon tous les critères ; ils sont donc répartis uniformément sur l'ensemble des activités identifiées. Si on les omet ainsi que le poste 9723, on obtient un classement synthétique des 14 domaines restants :

1 Enseignement - 2 Action sociale - 3 Médecine - 4 Services aux entreprises - 5 Handicapés - 6 Sports - 7 Culture - 8 Personnes âgées - 9 Foyers - 10 Cantines - 11 Spectacles - 12 Socio-éducatif - 13 Offices de tourisme - 14 Crèches

Annexe B1 :  
1 - Répartition des associations par activité et région

	Région de collecte				ENSEMBLE
	PAYS DE LA LOIRE	AUVERGNE	ILE DE FRANCE	POITOU CHARENTES	
9723 (SNM divers)	16.35	22.48	21.15	29.76	20.69
Enseignement	7.62	15.24	17.61	11.62	11.62
Sports	11.86	8.19	6.88	6.08	9.26
Action sociale	7.99	10.10	9.31	10.40	9.05
Culture	9.35	7.81	7.79	5.53	8.12
Cantines	7.91	5.81	1.62	8.08	6.37
Divers après 9000	5.85	4.19	3.74	7.74	5.46
Divers avant 9000	3.79	3.71	5.67	3.43	4.06
Médecine	3.91	1.90	7.29	2.65	3.93
Services aux entreprises	3.42	3.52	5.06	3.32	3.72
Handicapés	3.79	2.95	4.96	1.11	3.39
Personnes âgées	5.56	1.62	1.11	1.99	3.37
Foyers	2.80	3.62	3.24	2.99	3.07
Spectacles	2.55	2.67	2.53	1.55	2.40
Socio-éducatif	3.29	0.95	1.01	0.33	1.92
Offices de tourisme	1.69	3.24	0.30	2.54	1.88
Crèches	2.27	2.00	0.71	0.88	1.69

Le total de chaque colonne fait 100%

Annexe B1 :  
2 - Répartition de l'emploi salarié total  
des associations par activité et région

	Région de collecte				ENSEMBLE
	PAYS DE LA LOIRE	AUVERGNE	ILE DE FRANCE	POITOU CHARENTES	
9723 (SNM divers)	12.42	14.43	11.38	22.33	12.68
Enseignement	7.32	14.39	25.94	11.75	18.68
Sports	2.85	2.79	3.06	2.78	2.96
Action sociale	19.76	21.03	22.75	19.78	21.55
Culture	4.57	4.39	2.62	3.68	3.42
Cantines	1.63	0.62	0.67	2.88	1.07
Divers après 9000	2.79	4.22	3.79	8.00	3.83
Divers avant 9000	2.99	2.34	4.03	2.40	3.45
Médecine	8.82	16.72	9.58	3.93	9.80
Services aux entreprises	4.21	2.90	4.53	6.01	4.36
Handicapés	10.60	8.09	5.69	3.24	7.14
Personnes âgées	12.50	1.85	0.54	6.26	4.32
Foyers	3.80	3.31	2.78	4.24	3.21
Spectacles	1.11	0.97	1.61	0.94	1.36
Socio-éducatif	3.27	0.53	0.65	0.66	1.36
Offices de tourisme	0.42	0.59	0.13	0.65	0.29
Crèches	0.93	0.83	0.26	0.47	0.52

Le total de chaque colonne fait 100%

Annexe B1 :  
3 - Répartition des ressources totales  
des associations par activité et région

	Région de collecte				ENSEMBLE
	PAYS DE LA LOIRE	AUVERGNE	ILE DE FRANCE	POITOU CHARENTES	
9723 (SNM divers)	11.31	13.23	18.16	22.23	16.74
Enseignement	10.01	18.70	21.79	16.52	19.26
Sports	2.82	3.36	4.11	4.72	3.85
Action sociale	14.22	14.80	8.67	11.72	10.26
Culture	3.16	7.16	2.84	4.79	3.32
Cantines	1.46	0.41	1.00	2.42	1.09
Divers après 9000	3.74	4.37	6.93	3.84	6.04
Divers avant 9000	3.24	3.46	6.14	1.91	5.24
Médecine	14.87	8.38	8.92	5.86	9.79
Services aux entreprises	10.73	6.95	9.23	6.20	9.19
Handicapés	8.96	11.47	4.76	4.84	6.03
Personnes âgées	9.62	2.42	0.52	5.03	2.46
Foyers	2.55	3.42	4.65	3.17	4.12
Spectacles	0.93	0.45	1.84	1.45	1.55
Socio-éducatif	1.30	0.11	0.14	0.91	0.37
Offices de tourisme	0.59	0.90	0.24	4.05	0.51
Crèches	0.50	0.40	0.06	0.33	0.18

Le total de chaque colonne fait 100%

<b>ANNEXE B2 : Les domaines d'activité cités par les associations</b>
---

Sur les 17 postes d'activité principale décrits précédemment, 14 correspondent à des intitulés précis, les trois autres (le 9723 et les deux "Divers") étant davantage indifférenciés.

Les tableaux suivants présentent, pour chacune de ces 14 activités principales, les domaines d'activité cités par les associations, dans l'ordre de la nomenclature qui leur a été fournie avec le questionnaire, et en tenant compte de leur position. Il y avait en effet place pour trois mentions ; des associations ont pu ne remplir que deux lignes, ou une seule, voire pas du tout.

Certaines associations sont donc trois fois présentes dans le tableau, d'autres n'y contribuent en rien. La représentativité statistique est impossible à évaluer ; il s'agit d'indicateurs "de proximité" entre le code APE et les domaines proposés.

L'ordre de classement des 14 activités principales est celui du nombre de domaines cités, et non comme précédemment du nombre d'associations. Ainsi le sport perd-il sa seconde place derrière l'enseignement, car les activités y sont plus concentrées qu'ailleurs (moins de réponses multiples).

Les trois postes composites (9723 et les deux "Divers") couvrent l'ensemble des activités médicales et sociales, mais pas seulement ; on y trouve aussi du sport ou de la formation, activités clairement identifiables qu'on aurait pu penser trouver mieux regroupées dans le tableau qui leur est réservé.

Pour les enquêtes à venir, il serait opportun de proposer une grille plus fine, en incitant l'association, si elle n'y trouve pas ce qui lui convient, à s'exprimer en clair de façon ouverte (et sans limiter le nombre de ses domaines d'activité). Bien entendu, cela suppose, en aval, une rigueur dans la saisie qu'on n'a guère vu à l'oeuvre cette fois-ci.

Annexe B2 :  
Répartition des domaines d'activité dans chaque activité regroupée

1 - Enseignement	Rang 1	Rang 2	Rang 3	TOTAL	%
Action socio-culturelle	2	4	7	13	1.4
Clubs sportifs	1	.	.	1	0.1
Personnes âgées	1	.	.	1	0.1
Vie sociale en général	6	3	3	12	1.3
Action sociale en général	1	.	4	5	0.5
Enseignement en général	51	14	13	78	8.5
Enfance et adolescence	2	6	2	10	1.1
Formation continue	119	67	30	216	23.6
Activités artistiques	22	7	2	31	3.4
Clubs de loisirs	.	1	1	2	0.2
OGEC	260	33	3	296	32.4
Famille	.	2	.	2	0.2
Santé (spécialités)	3	1	.	4	0.4
Parents d'élèves	38	21	15	74	8.1
Information	3	9	2	14	1.5
Activités de plein air	1	1	.	2	0.2
Enseignement spécialisé	29	21	4	54	5.9
Personnes handicapées	.	3	1	4	0.4
Intérêts économiques généraux	1	.	.	1	0.1
Aide aux chômeurs	2	1	2	5	0.5
Associations familiales	1	.	.	1	0.1
Aménagement rural	.	2	1	3	0.3
Protection du patrimoine	.	3	.	3	0.3
Enseignement supérieur	48	16	3	67	7.3
Logement (en général)	.	1	.	1	0.1
Cultes	3	.	1	4	0.4
Artisans et commerçants	.	1	.	1	0.1
Aménagement urbain	.	1	.	1	0.1
Défense du milieu naturel	.	.	1	1	0.1
Sport scolaire	.	1	.	1	0.1
Défense d'une cause	2	.	.	2	0.2
Action humanitaire	.	1	.	1	0.1
Groupements de salariés	1	1	.	2	0.2
Formations politiques	1	.	.	1	0.1
TOTAL	598	221	95	914	100.0

26 associations (sur 624) n'ont déclaré aucun domaine d'activité

## Annexe B2 :

## Répartition des domaines d'activité dans chaque activité regroupée

2 - Action sociale	Rang 1	Rang 2	Rang 3	TOTAL	%
Action socio-culturelle	8	13	3	24	2.8
Clubs sportifs	.	2	.	2	0.2
Personnes âgées	141	27	7	175	20.1
Vie sociale en général	22	6	2	30	3.5
Action sociale en général	42	28	24	94	10.8
Enseignement en général	4	6	2	12	1.4
Enfance et adolescence	23	21	9	53	6.1
Formation continue	7	8	3	18	2.1
Activités artistiques	3	3	.	6	0.7
Clubs de loisirs	5	2	4	11	1.3
OGEC	1	2	1	4	0.5
Famille	59	79	18	156	18.0
Santé (spécialités)	29	12	3	44	5.1
Information	3	5	2	10	1.2
Activités de plein air	2	7	3	12	1.4
Santé (en général)	15	6	8	29	3.3
Enseignement spécialisé	4	4	6	14	1.6
Personnes handicapées	11	15	17	43	4.9
Intérêts économiques généraux	5	.	.	5	0.6
Aide aux chômeurs	29	13	8	50	5.8
Associations familiales	27	4	4	35	4.0
Aménagement rural	1	.	1	2	0.2
Protection du patrimoine	1	.	.	1	0.1
Logement (en général)	3	3	1	7	0.8
Intérêts économiques locaux	1	.	.	1	0.1
Cultes	5	.	.	5	0.6
Transports et Télécoms	4	1	.	5	0.6
Aménagement urbain	1	.	.	1	0.1
Sport scolaire	.	.	1	1	0.1
Amélioration du logement	6	.	1	7	0.8
Défense d'une cause	.	.	2	2	0.2
Action humanitaire	2	.	.	2	0.2
Défense du consommateur	.	2	3	5	0.6
Sécurité, Défense	2	1	.	3	0.3
TOTAL	466	270	133	869	100.0

20 associations (sur 486) n'ont déclaré aucun domaine d'activité

Annexe B2 :  
Répartition des domaines d'activité dans chaque activité regroupée

3 - Culture	Rang 1	Rang 2	Rang 3	TOTAL	%
Action socio-culturelle	102	46	18	166	21.3
Clubs sportifs	21	10	10	41	5.3
Personnes âgées	3	1	1	5	0.6
Vie sociale en général	46	11	8	65	8.3
Action sociale en général	8	4	7	19	2.4
Enseignement en général	15	11	9	35	4.5
Enfance et adolescence	20	15	6	41	5.3
Formation continue	9	10	9	28	3.6
Activités artistiques	96	27	12	135	17.3
Clubs de loisirs	15	18	17	50	6.4
OGEC	.	.	1	1	0.1
Famille	1	4	4	9	1.2
Santé (spécialités)	.	1	.	1	0.1
Parents d'élèves	5	.	.	5	0.6
Information	9	13	10	32	4.1
Activités de plein air	6	20	5	31	4.0
Santé (en général)	6	.	1	7	0.9
Enseignement spécialisé	15	12	2	29	3.7
Personnes handicapées	1	.	.	1	0.1
Intérêts économiques généraux	1	2	.	3	0.4
Aide aux chômeurs	.	1	1	2	0.3
Associations familiales	5	.	1	6	0.8
Aménagement rural	7	2	2	11	1.4
Protection du patrimoine	15	7	5	27	3.5
Enseignement supérieur	.	.	1	1	0.1
Amicales	6	.	3	9	1.2
Logement (en général)	.	.	3	3	0.4
Cultes	1	1	.	2	0.3
Transports et Télécoms	.	2	.	2	0.3
Aménagement urbain	.	.	1	1	0.1
Défense du milieu naturel	3	.	2	5	0.6
Sport scolaire	.	1	.	1	0.1
Amélioration du logement	.	1	.	1	0.1
Action humanitaire	.	.	1	1	0.1
Sécurité, Défense	1	.	.	1	0.1
Relations extérieures	1	1	.	2	0.3
TOTAL	418	221	140	779	100.0

18 associations (sur 436) n'ont déclaré aucun domaine d'activité

Annexe B2 :  
Répartition des domaines d'activité dans chaque activité regroupée

4 - Sports	Rang 1	Rang 2	Rang 3	TOTAL	%
Action socio-culturelle	10	8	5	23	3.4
Clubs sportifs	341	29	6	376	54.9
Vie sociale en général	26	8	5	39	5.7
Enseignement en général	8	3	2	13	1.9
Enfance et adolescence	.	1	1	2	0.3
Formation continue	1	5	1	7	1.0
Activités artistiques	8	8	3	19	2.8
Clubs de loisirs	40	31	19	90	13.1
OGEC	1	1	.	2	0.3
Famille	1	1	.	2	0.3
Santé (spécialités)	3	.	.	3	0.4
Information	1	2	.	3	0.4
Activités de plein air	12	31	7	50	7.3
Santé (en général)	.	1	1	2	0.3
Enseignement spécialisé	4	.	3	7	1.0
Personnes handicapées	.	1	.	1	0.1
Intérêts économiques généraux	3	1	.	4	0.6
Associations familiales	1	.	.	1	0.1
Aménagement rural	2	2	1	5	0.7
Protection du patrimoine	1	.	1	2	0.3
Amicales	10	.	2	12	1.8
Transports et Télécoms	1	.	.	1	0.1
Défense du milieu naturel	.	3	.	3	0.4
Sport scolaire	3	7	3	13	1.9
Action humanitaire	1	.	.	1	0.1
Défense du consommateur	1	.	.	1	0.1
Professions libérales	1	.	.	1	0.1
Formations politiques	1	1	.	2	0.3
TOTAL	481	144	60	685	100.0

16 associations (sur 497) n'ont déclaré aucun domaine d'activité

## Annexe B2 :

## Répartition des domaines d'activité dans chaque activité regroupée

5 - Cantines	Rang 1	Rang 2	Rang 3	TOTAL	%
Action socio-culturelle	.	4	.	4	1.0
Clubs sportifs	3	1	2	6	1.4
Vie sociale en général	18	7	.	25	6.0
Action sociale en général	35	7	3	45	10.8
Enseignement en général	82	23	1	106	25.4
Enfance et adolescence	11	7	2	20	4.8
Activités artistiques	.	1	1	2	0.5
Clubs de loisirs	12	3	1	16	3.8
OGEC	14	1	.	15	3.6
Famille	.	2	2	4	1.0
Parents d'élèves	108	7	.	115	27.5
Activités de plein air	.	1	2	3	0.7
Santé (en général)	.	3	1	4	1.0
Intérêts économiques généraux	3	.	3	6	1.4
Associations familiales	8	1	2	11	2.6
Aménagement rural	2	.	1	3	0.7
Protection du patrimoine	1	.	.	1	0.2
Amicales	11	4	1	16	3.8
Transports et Télécoms	8	1	.	9	2.2
Défense d'une cause	2	.	.	2	0.5
Défense du consommateur	.	2	.	2	0.5
Groupements de salariés	.	1	1	2	0.5
Formations politiques	1	.	.	1	0.2
TOTAL	319	76	23	418	100.0

23 associations (sur 342) n'ont déclaré aucun domaine d'activité

## Annexe B2 :

Répartition des domaines d'activité dans chaque activité regroupée

6 - Foyers	Rang 1	Rang 2	Rang 3	TOTAL	%
Action socio-culturelle	11	17	7	35	11.8
Clubs sportifs	.	3	1	4	1.3
Personnes âgées	1	.	1	2	0.7
Vie sociale en général	25	9	9	43	14.5
Action sociale en général	10	10	13	33	11.1
Enseignement en général	9	2	2	13	4.4
Enfance et adolescence	19	6	2	27	9.1
Formation continue	.	3	2	5	1.7
Clubs de loisirs	10	7	7	24	8.1
Famille	7	3	2	12	4.0
Santé (spécialités)	.	1	.	1	0.3
Parents d'élèves	3	1	.	4	1.3
Information	.	1	1	2	0.7
Activités de plein air	15	12	2	29	9.8
Santé (en général)	2	.	2	4	1.3
Enseignement spécialisé	1	.	.	1	0.3
Intérêts économiques généraux	.	1	.	1	0.3
Aide aux chômeurs	.	1	2	3	1.0
Associations familiales	11	.	2	13	4.4
Aménagement rural	.	2	.	2	0.7
Protection du patrimoine	.	1	.	1	0.3
Enseignement supérieur	.	1	.	1	0.3
Amicales	2	.	.	2	0.7
Logement (en général)	22	6	.	28	9.4
Cultes	2	.	.	2	0.7
Transports et Télécoms	.	1	.	1	0.3
Sport scolaire	.	.	1	1	0.3
Amélioration du logement	.	1	.	1	0.3
Défense du consommateur	.	1	.	1	0.3
Associations d'habitants	1	.	.	1	0.3
TOTAL	151	90	56	297	100.0

14 associations (sur 165) n'ont déclaré aucun domaine d'activité

Annexe B2 :  
Répartition des domaines d'activité dans chaque activité regroupée

7 - Handicapés	Rang 1	Rang 2	Rang 3	TOTAL	%
Action socio-culturelle	1	.	2	3	1.0
Personnes âgées	11	2	.	13	4.5
Vie sociale en général	6	1	.	7	2.4
Action sociale en général	25	5	5	35	12.1
Enseignement en général	.	4	2	6	2.1
Enfance et adolescence	34	10	8	52	18.0
Formation continue	1	1	2	4	1.4
Clubs de loisirs	2	.	.	2	0.7
OGEC	.	1	.	1	0.3
Famille	5	14	4	23	8.0
Santé (spécialités)	41	9	2	52	18.0
Parents d'élèves	1	.	.	1	0.3
Information	.	1	1	2	0.7
Activités de plein air	1	2	.	3	1.0
Santé (en général)	3	1	1	5	1.7
Enseignement spécialisé	4	4	2	10	3.5
Personnes handicapées	25	20	3	48	16.6
Intérêts économiques généraux	3	.	.	3	1.0
Aide aux chômeurs	4	6	3	13	4.5
Associations familiales	.	.	1	1	0.3
Aménagement rural	1	.	.	1	0.3
Logement (en général)	1	1	1	3	1.0
Sécurité, Défense	1	.	.	1	0.3
TOTAL	170	82	37	289	100.0

12 associations (sur 182) n'ont déclaré aucun domaine d'activité

Annexe B2 :  
Répartition des domaines d'activité dans chaque activité regroupée

8 - Médecine	Rang 1	Rang 2	Rang 3	TOTAL	%
Action socio-culturelle	.	.	1	1	0.3
Personnes âgées	15	14	2	31	10.8
Vie sociale en général	2	1	.	3	1.0
Action sociale en général	2	8	3	13	4.5
Enseignement en général	1	.	.	1	0.3
Enfance et adolescence	3	10	4	17	5.9
Formation continue	.	1	.	1	0.3
Famille	1	1	2	4	1.4
Santé (spécialités)	124	14	1	139	48.4
Information	.	1	.	1	0.3
Santé (en général)	42	.	.	42	14.6
Enseignement spécialisé	5	4	2	11	3.8
Personnes handicapées	6	3	3	12	4.2
Intérêts économiques généraux	2	.	.	2	0.7
Protection du patrimoine	.	.	1	1	0.3
Cultes	.	.	1	1	0.3
Défense d'une cause	1	.	.	1	0.3
Accidents du travail	.	5	.	5	1.7
Action humanitaire	.	.	1	1	0.3
TOTAL	204	62	21	287	100.0

7 associations (sur 211) n'ont déclaré aucun domaine d'activité

Annexe B2 :  
Répartition des domaines d'activité dans chaque activité regroupée

9 - Services aux entreprises	Rang 1	Rang 2	Rang 3	TOTAL	%
Action socio-culturelle	2	1	1	4	1.5
Vie sociale en général	7	2	1	10	3.8
Action sociale en général	6	4	2	12	4.6
Enseignement en général	14	8	2	24	9.2
Enfance et adolescence	1	.	.	1	0.4
Formation continue	12	10	1	23	8.8
Activités artistiques	1	.	.	1	0.4
OGEC	1	.	.	1	0.4
Santé (spécialités)	1	.	.	1	0.4
Parents d'élèves	.	1	.	1	0.4
Information	8	4	3	15	5.8
Santé (en général)	2	.	.	2	0.8
Enseignement spécialisé	1	1	.	2	0.8
Intérêts économiques généraux	37	4	2	43	16.5
Aide aux chômeurs	5	2	.	7	2.7
Aménagement rural	8	7	2	17	6.5
Protection du patrimoine	.	.	2	2	0.8
Enseignement supérieur	4	2	.	6	2.3
Logement (en général)	7	1	1	9	3.5
Intérêts économiques locaux	8	7	.	15	5.8
Artisans et commerçants	13	1	1	15	5.8
Transports et Télécoms	2	.	.	2	0.8
Aménagement urbain	6	1	2	9	3.5
Exploitants agricoles	14	.	.	14	5.4
Défense du milieu naturel	1	2	1	4	1.5
Sport scolaire	1	.	.	1	0.4
Amélioration du logement	1	1	.	2	0.8
Défense d'une cause	1	.	.	1	0.4
Action humanitaire	1	.	.	1	0.4
Défense du consommateur	.	.	1	1	0.4
Sécurité, Défense	1	1	1	3	1.2
Professions libérales	5	1	.	6	2.3
Relations extérieures	1	.	.	1	0.4
Unions de propriétaires	1	.	.	1	0.4
Groupements de salariés	1	.	.	1	0.4
Unions patronales	1	1	.	2	0.8
TOTAL	175	62	23	260	100.0

25 associations (sur 200) n'ont déclaré aucun domaine d'activité

Annexe B2 :  
Répartition des domaines d'activité dans chaque activité regroupée

10 - Personnes âgées	Rang 1	Rang 2	Rang 3	TOTAL	%
Action socio-culturelle	.	.	1	1	0.4
Personnes âgées	122	26	2	150	62.2
Vie sociale en général	1	1	1	3	1.2
Action sociale en général	7	2	2	11	4.6
Enfance et adolescence	.	1	.	1	0.4
Famille	3	4	.	7	2.9
Santé (spécialités)	16	3	.	19	7.9
Santé (en général)	14	9	1	24	10.0
Personnes handicapées	2	6	1	9	3.7
Aide aux chômeurs	.	1	.	1	0.4
Associations familiales	1	1	.	2	0.8
Logement (en général)	4	3	.	7	2.9
Cultes	2	.	.	2	0.8
Accidents du travail	1	.	.	1	0.4
Sécurité, Défense	1	.	.	1	0.4
Associations d'habitants	1	.	1	2	0.8
TOTAL	175	57	9	241	100.0

6 associations (sur 181) n'ont déclaré aucun domaine d'activité

Annexe B2 :  
Répartition des domaines d'activité dans chaque activité regroupée

11 - Socio-éducatif	Rang 1	Rang 2	Rang 3	TOTAL	%
Action socio-culturelle	33	5	7	45	21.6
Clubs sportifs	1	3	4	8	3.8
Personnes âgées	.	2	.	2	1.0
Vie sociale en général	11	4	2	17	8.2
Action sociale en général	3	3	.	6	2.9
Enseignement en général	1	2	1	4	1.9
Enfance et adolescence	9	11	5	25	12.0
Formation continue	1	2	1	4	1.9
Activités artistiques	1	8	2	11	5.3
Clubs de loisirs	16	8	7	31	14.9
Famille	.	3	3	6	2.9
Parents d'élèves	3	.	.	3	1.4
Information	.	2	1	3	1.4
Activités de plein air	9	11	3	23	11.1
Enseignement spécialisé	1	.	.	1	0.5
Intérêts économiques généraux	1	.	.	1	0.5
Aide aux chômeurs	1	.	2	3	1.4
Associations familiales	7	.	1	8	3.8
Aménagement rural	1	.	1	2	1.0
Amicales	3	1	.	4	1.9
Sport scolaire	.	1	.	1	0.5
TOTAL	102	66	40	208	100.0

1 association (sur 102) n'a déclaré aucun domaine d'activité

Annexe B2 :  
Répartition des domaines d'activité dans chaque activité regroupée

12 - Spectacles	Rang 1	Rang 2	Rang 3	TOTAL	%
Action socio-culturelle	18	12	1	31	16.3
Clubs sportifs	3	2	2	7	3.7
Vie sociale en général	8	.	4	12	6.3
Enseignement en général	2	1	1	4	2.1
Enfance et adolescence	1	.	2	3	1.6
Formation continue	.	.	1	1	0.5
Activités artistiques	54	14	1	69	36.3
Clubs de loisirs	7	4	.	11	5.8
Famille	.	1	.	1	0.5
Information	12	2	2	16	8.4
Activités de plein air	1	2	2	5	2.6
Enseignement spécialisé	5	3	2	10	5.3
Intérêts économiques généraux	1	.	.	1	0.5
Aide aux chômeurs	.	1	.	1	0.5
Associations familiales	1	.	.	1	0.5
Aménagement rural	1	1	.	2	1.1
Protection du patrimoine	6	2	1	9	4.7
Amicales	2	.	.	2	1.1
Transports et Télécoms	.	.	1	1	0.5
Sport scolaire	1	1	.	2	1.1
Action humanitaire	1	.	.	1	0.5
TOTAL	124	46	20	190	100.0

5 associations (sur 129) n'ont déclaré aucun domaine d'activité

Annexe B2 :  
Répartition des domaines d'activité dans chaque activité regroupée

13 - Offices de tourisme	Rang 1	Rang 2	Rang 3	TOTAL	%
Action socio-culturelle	2	4	3	9	6.0
Clubs sportifs	4	2	.	6	4.0
Vie sociale en général	20	5	.	25	16.6
Enseignement en général	.	1	.	1	0.7
Formation continue	1	.	.	1	0.7
Activités artistiques	1	2	.	3	2.0
Clubs de loisirs	2	.	1	3	2.0
Information	43	13	1	57	37.7
Activités de plein air	1	3	1	5	3.3
Intérêts économiques généraux	.	1	.	1	0.7
Aide aux chômeurs	1	.	.	1	0.7
Aménagement rural	1	2	1	4	2.6
Protection du patrimoine	1	5	5	11	7.3
Amicales	1	.	.	1	0.7
Logement (en général)	.	.	1	1	0.7
Intérêts économiques locaux	10	4	1	15	9.9
Transports et Télécoms	.	1	1	2	1.3
Aménagement urbain	.	1	.	1	0.7
Défense du milieu naturel	.	.	1	1	0.7
Relations extérieures	3	.	.	3	2.0
TOTAL	91	44	16	151	100.0

10 associations (sur 101) n'ont déclaré aucun domaine d'activité

Annexe B2 :  
Répartition des domaines d'activité dans chaque activité regroupée

14 - Crèches	Rang 1	Rang 2	Rang 3	TOTAL	%
Action socio-culturelle	4	5	1	10	7.3
Personnes âgées	3	1	.	4	2.9
Vie sociale en général	8	5	.	13	9.5
Action sociale en général	5	.	1	6	4.4
Enseignement en général	.	1	1	2	1.5
Enfance et adolescence	41	8	.	49	35.8
Activités artistiques	1	.	2	3	2.2
Clubs de loisirs	1	1	3	5	3.6
OGEC	1	.	.	1	0.7
Famille	7	8	4	19	13.9
Parents d'élèves	7	.	.	7	5.1
Activités de plein air	2	4	.	6	4.4
Santé (en général)	1	.	.	1	0.7
Associations familiales	6	.	1	7	5.1
Aménagement rural	1	.	1	2	1.5
Amicales	.	1	.	1	0.7
Défense d'une cause	.	.	1	1	0.7
TOTAL	88	34	15	137	100.0

3 associations (sur 91) n'ont déclaré aucun domaine d'activité

**ANNEXE B3 : Propositions pour étendre la question sur la date de création de l'association**

(FEDERATIONS et GROUPEMENTS : passer au paragraphe C.)

**A. Date de création de l'association.**

1 - Quelle est la date (l'année) de première déclaration en Préfecture de l'association, dans le cadre de la loi de 1901, sous le même nom et avec le même objet social qu'aujourd'hui ?  
NB : on ne tiendra pas compte, pour juger de la permanence du nom et de l'objet social, de modifications mineures n'ayant pas entraîné de rupture significative dans le fonctionnement ou l'activité de l'association.

Dans quelle Préfecture les statuts ont-ils été déposés ?

2 - A cette date, l'association a-t-elle pris la suite ou est-elle issue d'une autre association par rapport à laquelle il existe une continuité évidente ? Dans ce cas, pouvez-vous indiquer l'année de création de cette association ?

3 - Toujours à cette date de première déclaration dans le cadre de la loi de 1901, l'association a-t-elle pris la suite d'un organisme ayant une autre forme juridique et par rapport auquel il existe une continuité d'activité ? Si oui, pouvez-vous indiquer la date de création de cet organisme ?

4 - Avant sa déclaration dans le cadre de la loi de 1901, l'association existait-elle déjà, mais sans être déclarée ? Si oui, pouvez vous indiquer la date, même approximative, du début de ses activités ?

**B. Affiliations**

Dresser la liste des FEDERATIONS ou des GROUPEMENTS dont l'association fait partie, en précisant pour chaque cas la date de première affiliation, sous la forme actuelle ou sous une forme comparable.

**C. Partie réservée aux GROUPEMENTS et FEDERATIONS**

NB : Assurez-vous bien que, pour le reste du questionnaire, vos réponses ne concernent que vos activités de FEDERATION ou de GROUPEMENT et qu'aucune consolidation des activités de vos organismes affiliés n'est réalisée dans aucune rubrique.

Combien regroupez-vous d'organismes affiliés ?

S'agit-il dans tous les cas d'associations déclarées dans le cadre de la loi de 1901 ? Sinon, quel est le nombre d'associations parmi vos affiliés ?

Quelle est la date de création de la FEDERATION ou du GROUPEMENT sous sa forme juridique actuelle ? Pouvez-vous donner (même approximativement) le nombre de vos affiliés qui étaient déjà en activité au moment de cette création ?

Annexe B4 : Répartition des associations par année de création

	NOMBRE	%
Non déclaré	371	6.83
Avant 1901	89	1.64
1901 à 1920	132	2.43
1921 à 1940	210	3.87
Années 40	326	6.00
Années 50	542	9.98
Années 60	738	13.59
Années 70	1205	22.18
1980 à 1984	903	16.62
1985 et depuis	916	16.86
TOTAL	5432	100.00

Structure des locaux par année de création

	Nature des locaux de l'association			
	Propriétaire	Locataire	Local prêté	Pas de local
Non déclaré	15.90	18.60	44.20	21.29
Avant 1901	53.93	19.10	24.72	2.25
1901 à 1920	45.45	18.18	31.82	4.55
1921 à 1940	35.71	20.48	40.00	3.81
Années 40	30.06	22.09	32.82	15.03
Années 50	28.23	22.69	36.72	12.36
Années 60	23.17	25.47	36.18	15.18
Années 70	11.12	31.95	43.15	13.78
1980 à 1984	4.87	30.90	47.95	16.28
1985 et depuis	2.73	29.04	52.73	15.50
TOTAL	15.96	26.99	42.73	14.32

Annexe C1 : données sur le salariat périphérique  
pour chaque activité regroupée

	PRECAIRES	PARTIELS	BENEVOLAT
9723 (SNM divers)	19.55	97.24	18.35
Enseignement	18.61	47.95	1.62
Sports	21.48	125.48	45.22
Action sociale	5.85	66.46	5.36
Culture	18.16	136.37	20.84
Cantines	29.78	82.78	16.89
Divers après 9000	11.61	66.22	7.65
Divers avant 9000	15.37	45.27	7.45
Médecine	13.44	49.90	0.85
Services aux entreprises	10.85	20.77	1.23
Handicapés	11.17	46.47	1.48
Personnes âgées	13.16	42.10	1.60
Foyers	25.85	88.11	7.31
Spectacles	28.34	146.26	9.52
Socio-éducatif	21.05	395.68	29.35
Offices de tourisme	26.70	72.61	68.43
Crèches	33.43	114.46	12.17
TOTAL	14.67	63.84	6.92

Première colonne : ratio du nombre de salariés de statut divers non rémunérés par l'association au nombre de salariés de l'association (temps complet et temps partiel)

Deuxième colonne : Ratio des salariés à temps partiel aux salariés à temps complet (présents au 31-12-89)

Troisième colonne : Ratio du nombre annuel estimé d'heures de travail bénévole au nombre d'heures salariées rémunérées par l'association sur l'année 89.

## ANNEXE C2 : Quelques incohérences dans la sphère du salariat

L'horaire annuel moyen varie, dans le premier fichier, entre 3 et 60300 heures (temps complets et partiels réunis). Cependant la moyenne (1027) et les déciles sont raisonnables :

D10= 104  
D20= 227  
D30= 448  
D40= 676  
D50= 923  
D60=1192  
D70=1440  
D80=1663  
D90=1880

Comme l'unité statistique est ici l'association et non le salarié, la présence de petites associations ayant peu de salariés, souvent intermittents de surcroît, tire les premiers déciles vers le bas sans altérer la cohérence de l'ensemble. Les plus petites valeurs sont le fait de micro-associations n'ayant qu'un seul salarié, et ayant dû déclarer son horaire mensuel, voire hebdomadaire, à la place de son horaire annuel.

Du côté des "grosses valeurs", il arrive souvent que la cohérence puisse être rétablie en réintégrant parmi les salariés, trop peu nombreux, d'autres salariés déclarés comme mis à disposition, notion qui ne semble pas toujours avoir été comprise. Si la masse salariale et les heures travaillées correspondent à l'effectif total, l'opération se justifie d'autant plus que l'origine du financement de ces personnels est d'importance secondaire par rapport au volume d'activité effectif de l'association. Par analogie, on a augmenté de ce qu'il faut le nombre de salariés, même s'il n'était pas fait mention de salariés mis à disposition.

Le salaire horaire moyen général s'établit à 61 Francs, et les déciles sont conformes à l'idée qu'on peut s'en faire a priori compte tenu des mêmes remarques que supra :

D10=28  
D20=31  
D30=35  
D40=44  
D50=50  
D60=54  
D70=62  
D80=74  
D90=92

En revanche on note 16 observations en dessous de 10 Francs et de nombreux cas avec des chiffres de l'ordre de 250 à 500 Francs, ce qui n'est vraisemblable que quand il y a très peu de salariés (des médecins par exemple). Pour certains OGEC, on a dû supposer que la masse salariale comprend celle des enseignants sous contrat, lesquels ne figurent pas parmi les salariés. Ainsi celui de la Haute Loire dont l'image figure page suivante : le salaire horaire calculé est de 5300 Francs, mais la masse salariale est compatible avec les ressources ; il ne s'agit donc pas d'un chiffre exprimé par erreur en anciens francs, comme cela arrive également.



## Guide de lecture des annexes C3 à D2

Le terme "quintile" est ici utilisé pour désigner une tranche d'un cinquième de la population totale.

Ainsi, sur la variable "Ressources totales", mesurée sur 5370 associations, le premier quintile regroupe les 1074 qui ont le plus petit budget, le second quintile les 1074 suivantes dans l'ordre de classement croissant du budget, et ainsi de suite.

Lorsqu'il y a des "ex aequo", l'effectif du quintile peut ne pas exactement tomber sur un cinquième du total. Ainsi pour le nombre de salariés ; le premier quintile est constitué des 1337 associations comptant juste un salarié, et le second quintile n'en comprend que 927, celles qui ont deux salariés. Le même phénomène se produit avec le nombre d'adhérents, qui est souvent un compte rond.

Dans les tableaux D2, les quintiles sont établis sur des ratios, par exemple la part des ventes dans les ressources. Comme beaucoup d'associations ne déclarent aucune vente, le ou les quintiles inférieurs sont composés d'observations toutes à la valeur zéro. C'est pourquoi les quintiles y ont été regroupés ; la population est divisée en deux ou trois classes, par exemple en 40-40-20, ou en 60-40, selon les cas.

Les tableaux C3, D1-1 et D1-2 contiennent, pour chaque croisement de quintiles, trois chiffres placés verticalement. Le premier représente le nombre d'observations. Comme il y a 25 cases, l'effectif moyen est proche de 215.

Si l'effectif observé dans chaque case est peu différent de 215, c'est qu'il n'y a aucune corrélation entre les deux systèmes de quintiles ; c'est ce qui se produit lorsque le nombre d'adhérents intervient. A l'inverse, si tous les effectifs sont concentrés sur la diagonale (donc égaux à 1074 ou proches de cette valeur), c'est que les deux critères sont entièrement dépendants. Si les effectifs situés en bout de la seconde diagonale sont faibles, c'est que la corrélation est suffisamment forte pour qu'une valeur importante d'un critère exclue une valeur trop faible pour l'autre.

Le second chiffre est la valeur moyenne du critère de ligne. Il est quasiment constant sur une ligne donnée, sauf sur la dernière où l'absence de borne supérieure l'autorise à des variations significatives. C'est en lecture colonne par colonne qu'il est le plus intéressant ; la manière dont il varie à l'intérieur d'un quintile donné de l'autre critère indique la nature et l'ampleur des liaisons existantes.

Le troisième chiffre est la moyenne du critère colonne. Il varie peu sur une colonne, sauf éventuellement la dernière, et doit être interprété en ligne.

Par exemple, sur le tableau C3, on remarquera les deux chiffres 6099 et 14440, moyennes du nombre d'adhérents dans les quintiles supérieurs, qui correspondent aux très gros effectifs de membres et entraînent les moyennes de colonne (ligne du bas) à 1479 et 3971, soit nettement plus que le niveau général moyen, et ce bien que les effectifs des lignes supérieures soient quasiment uniformes.

L'examen de la ligne "Nombre" montre une absence totale de corrélation entre les deux critères ; dans quelle mesure ces deux chiffres peuvent-ils en faire naître un peu ?

Leur effet est partiellement contrebalancé par celui du nombre moyen de salariés (199) des quintiles 3 et 5. Les plus "grosses" associations du quintile supérieur en termes de salariés ne sont pas celles qui ont le plus d'adhérents, mais celles qui en comptent autour de 50.

On regardera avec attention ces mêmes cases dans le tableau suivant.

Dans les tableaux D2-1 à D2-4, les croisements de quintiles ou de regroupements de quintiles sont des nombres d'associations, exprimés en pourcentages sur chaque ligne.

Exemple : sur la dernière ligne du tableau D2-1, les chiffres observés de 52-41-7 s'écartent un peu de la répartition totale sur le critère colonne qui est de 40-40-20, ce qui indique une relation négative entre le poids des frais de personnel et l'importance des dons. Pour les cotisations, on observe une relation en sens inverse, beaucoup plus nette d'ailleurs.

Les tableaux D2-5 à D2-8 contiennent des pourcentages en colonne établis sur le nombre d'associations.

Exemple de lecture : sur D2-6, la part des associations culturelles augmente significativement avec le poids des subventions dans le budget : 5.26, 9.17 et 11.73, pour une moyenne générale de 8.12 ; ce secteur est donc fortement caractérisé par l'importance des subventions, non pas tant en niveau absolu qu'en spécificité. En revanche, un profil parabolique comme celui observé sur la ligne "Sports" suggère l'existence d'un phénomène composite ou d'un mélange de populations aux comportements opposés.

**Annexe C3 :  
Correspondance entre adhérents et salariés**

		SALARIES					TOTAL
		Quintile 1	Quintile 2	Quintile 3	Quintile 4	Quintile 5	
<b>ADHERENTS</b>							
Quintile 1	Nombre	277	179	175	191	195	1017
	ADHERENTS	6	6	5	6	7	6
	SALARIES	1	2	5	13	85	20
Quintile 2	Nombre	258	180	159	218	292	1107
	ADHERENTS	19	19	18	18	18	19
	SALARIES	1	2	5	13	82	26
Quintile 3	Nombre	318	209	174	238	179	1118
	ADHERENTS	51	49	54	49	50	50
	SALARIES	1	2	5	13	199	36
Quintile 4	Nombre	314	210	181	224	126	1055
	ADHERENTS	149	147	152	150	159	150
	SALARIES	1	2	5	13	77	14
Quintile 5	Nombre	170	149	189	268	297	1073
	ADHERENTS	3563	4205	3956	6099	14440	7366
	SALARIES	1	2	5	13	89	29
TOTAL	Nombre	1337	927	878	1139	1089	5370
	ADHERENTS	505	725	898	1479	3971	1517
	SALARIES	1	2	5	13	103	25

Annexe D1 :  
1 - Correspondance entre adhérents et ressources

		TOTAL DES RESSOURCES					TOTAL
		Quintile 1	Quintile 2	Quintile 3	Quintile 4	Quintile 5	
ADHERENTS							
Quintile 1	Nombre	288	197	153	188	191	1017
	ADHERENTS	6	6	6	6	7	6
	BUDGET	9	99	424	1581	15293	3250
Quintile 2	Nombre	271	175	183	209	269	1107
	ADHERENTS	20	18	19	18	18	19
	BUDGET	11	98	407	1611	16667	4439
Quintile 3	Nombre	283	257	214	197	167	1118
	ADHERENTS	50	52	50	50	49	50
	BUDGET	14	100	420	1397	30751	4946
Quintile 4	Nombre	200	295	249	198	113	1055
	ADHERENTS	140	149	156	157	149	150
	BUDGET	19	106	390	1596	15871	2125
Quintile 5	Nombre	32	150	275	282	334	1073
	ADHERENTS	473	933	3295	3967	17136	7366
	BUDGET	23	107	422	1575	16755	5753
TOTAL	Nombre	1074	1074	1074	1074	1074	5370
	ADHERENTS	60	188	894	1084	5358	1517
	BUDGET	13	102	412	1554	18556	4127

Annexe D1 :  
2 - Correspondance entre salariés et ressources

		TOTAL DES RESSOURCES					TOTAL
		Quintile 1	Quintile 2	Quintile 3	Quintile 4	Quintile 5	
SALARIES							
Quintile 1	Nombre	543	523	219	42	10	1337
	SALARIES	1	1	1	1	1	1
	BUDGET	14	98	349	1360	8759	209
Quintile 2	Nombre	204	275	321	109	18	927
	SALARIES	2	2	2	3	2	2
	BUDGET	14	108	394	1312	6292	448
Quintile 3	Nombre	138	143	245	304	48	878
	SALARIES	5	5	5	6	6	5
	BUDGET	13	99	458	1389	7757	1051
Quintile 4	Nombre	96	101	216	454	272	1139
	SALARIES	13	12	12	12	15	13
	BUDGET	10	110	436	1691	6916	2419
Quintile 5	Nombre	93	32	73	165	726	1089
	SALARIES	77	82	60	45	125	103
	BUDGET	5	110	452	1690	24070	16337
TOTAL	Nombre	1074	1074	1074	1074	1074	5370
	SALARIES	9	5	9	14	89	25
	BUDGET	13	102	412	1554	18556	4127

Annexe D1  
3 - Ratios comptables divers par activité regroupée

	PROD	SUBV	VENT	COTI	DONS	SALA	BUDG
9723 (SNM divers)	19.95	28.88	32.51	5.53	13.14	51.81	216342
Enseignement	8.45	44.27	43.19	0.36	3.73	73.82	168979
Sports	5.04	27.36	44.00	18.86	4.74	49.00	213290
Action sociale	68.32	8.28	15.14	4.60	3.66	144.60	77995
Culture	20.43	27.55	47.66	3.61	0.76	52.26	159230
Cantines	15.21	33.14	48.07	3.11	0.46	53.94	167448
Divers après 9000	14.28	63.88	13.94	1.67	6.23	52.92	258672
Divers avant 9000	8.79	33.49	53.85	3.57	0.30	59.11	248640
Médecine	67.50	12.09	18.42	1.89	0.09	89.69	163774
Services aux entreprises	3.18	44.18	49.40	2.72	0.53	51.80	345297
Handicapés	82.57	8.92	7.67	0.23	0.60	86.90	138282
Personnes âgées	49.77	2.68	46.26	0.39	0.91	124.70	93189
Foyers	7.66	25.71	64.91	0.93	0.79	43.33	210769
Spectacles	13.56	55.99	26.64	0.47	3.34	60.35	186783
Socio-éducatif	13.66	48.93	31.41	4.10	1.91	95.33	45245
Offices de tourisme	10.43	60.95	22.95	5.58	0.09	39.68	285845
Crèches	43.70	30.38	24.60	1.07	0.26	132.50	55654
ENSEMBLE	28.14	30.48	34.09	3.18	4.11	73.59	163896

Le total des cinq premières colonnes fait 100% : c'est la répartition moyenne des ressources totales sur leurs cinq composantes. La 6ème colonne est le ratio des dépenses de personnel (salaires + charges) aux ressources totales, et la 7ème le budget moyen, en francs, par salarié.

Les colonnes 6 et 7 sont presque "inverses" l'une de l'autre ; elles le seraient exactement si le salaire moyen était le même dans chaque activité.

ANNEXE D2 :  
1 - Différenciation des associations selon le poids  
de leurs charges salariales

	Quintiles 1 et 2	Quintiles 3 et 4	Quintile 5
ADHERENTS (moyenne)	2379	1229	369
SALARIES (moyenne)	17	31	30
RESSOURCES (moyenne)	5856	4377	172
% PRODUITS			
Quintiles 1 à 4	43	35	23
Quintile 5	30	62	8
% VENTES			
Quintiles 1 à 3	29	42	28
Quintiles 4 et 5	56	36	7
% SUBVENTIONS			
Quintiles 1 et 2	34	37	29
Quintiles 3 et 4	48	38	14
Quintile 5	36	49	14
% COTISATIONS			
Quintiles 1 et 2	41	48	11
Quintiles 3 et 4	47	41	13
Quintile 5	25	24	52
% DONNS			
Quintiles 1 à 4	37	40	23
Quintile 5	52	41	7

ANNEXE D2 :  
2 - Différenciation des associations selon le poids  
des subventions reçues

	Quintiles 1 et 2	Quintiles 3 et 4	Quintile 5
ADHERENTS (moyenne)	2441	1185	333
SALARIES (moyenne)	31	23	17
RESSOURCES (moyenne)	4091	4357	3743
% CHARGES SALARIALES			
Quintiles 1 et 2	34	48	18
Quintiles 3 et 4	37	38	25
Quintile 5	58	28	14
% PRODUITS			
Quintiles 1 à 4	35	40	25
Quintile 5	59	41	.
% VENTES			
Quintiles 1 à 3	40	29	31
Quintiles 4 et 5	40	56	3
% COTISATIONS			
Quintiles 1 et 2	44	34	22
Quintiles 3 et 4	27	45	28
Quintile 5	58	42	0
% DONS			
Quintiles 1 à 4	42	37	21
Quintile 5	32	53	15

ANNEXE D2 :  
3 - Différenciation des associations selon le poids  
de leurs ventes et de leurs produits

	% VENTES		% PRODUITS	
	Quintiles 1 à 3	Quintiles 4 et 5	Quintiles 1 à 4	Quintile 5
ADHERENTS (moyenne)	1520	1512	1808	354
SALARIES (moyenne)	22	30	21	41
RESSOURCES (moyenne)	3424	5183	3618	6167
% CHARGES SALARIALES				
Quintiles 1 et 2	44	56	85	15
Quintiles 3 et 4	64	36	69	31
Quintile 5	85	15	92	8
% SUBVENTIONS				
Quintiles 1 et 2	60	40	71	29
Quintiles 3 et 4	44	56	79	21
Quintile 5	93	7	100	.
% COTISATIONS				
Quintiles 1 et 2	56	44	67	33
Quintiles 3 et 4	48	52	84	16
Quintile 5	92	8	99	1
% DONS				
Quintiles 1 à 4	62	38	79	21
Quintile 5	51	49	82	18

ANNEXE D2 :  
4 - Différenciation des associations selon le poids  
des recettes en cotisations et dons

	% COTISATIONS			% DONNS	
	Quintiles 1 et 2	Quintiles 3 et 4	Quintile 5	Quintiles 1 à 4	Quintile 5
ADHERENTS (moyenne)	99	1678	4030	1506	1558
SALARIES (moyenne)	45	12	12	21	41
RESSOURCES (moyenne)	8267	1750	603	3635	6096
% CHARGES SALARIALES					
Quintiles 1 et 2	41	47	12	74	26
Quintiles 3 et 4	48	41	12	79	21
Quintile 5	23	25	52	93	7
% PRODUITS					
Quintiles 1 à 4	33	42	25	79	21
Quintile 5	67	32	1	82	18
% VENTES					
Quintiles 1 à 3	37	32	31	83	17
Quintiles 4 et 5	44	52	4	75	25
% SUBVENTIONS					
Quintiles 1 et 2	44	27	29	84	16
Quintiles 3 et 4	34	45	21	74	26
Quintile 5	44	56	0	85	15

ANNEXE D2 :  
5 - Répartition par activité regroupée  
des associations différenciées selon le poids  
de leurs charges salariales

	Quintiles 1 et 2	Quintiles 3 et 4	Quintile 5	ENSEMBLE
9723 (SNM divers)	23.04	19.04	19.27	20.69
Enseignement	13.59	12.20	6.52	11.62
Sports	10.15	6.42	13.13	9.26
Action sociale	4.84	13.64	8.29	9.05
Culture	8.01	7.82	8.94	8.12
Cantines	7.59	4.84	6.98	6.37
Divers après 9000	5.12	4.80	7.45	5.46
Divers avant 9000	4.89	2.93	4.66	4.06
Médecine	1.58	7.03	2.42	3.93
Services aux entreprises	4.61	3.72	1.96	3.72
Handicapés	2.05	4.84	3.17	3.39
Personnes âgées	2.33	3.86	4.47	3.37
Foyers	4.14	1.16	4.75	3.07
Spectacles	3.21	2.19	1.21	2.40
Socio-éducatif	1.96	1.07	3.54	1.92
Offices de tourisme	2.23	2.00	0.93	1.88
Crèches	0.65	2.42	2.33	1.69

ANNEXE D2 :  
6 - Répartition par activité regroupée  
des associations différenciées selon le poids  
des subventions reçues

	Quintiles 1 et 2	Quintiles 3 et 4	Quintile 5	ENSEMBLE
9723 (SNM divers)	20.30	18.95	24.95	20.69
Enseignement	8.24	13.55	14.53	11.62
Sports	8.38	12.38	4.75	9.26
Action sociale	9.82	9.36	6.89	9.05
Culture	5.26	9.17	11.73	8.12
Cantines	4.05	9.03	5.68	6.37
Divers après 9000	6.15	4.66	5.68	5.46
Divers avant 9000	5.17	3.63	2.70	4.06
Médecine	6.98	1.07	3.54	3.93
Services aux entreprises	4.56	2.42	4.66	3.72
Handicapés	6.05	1.54	1.77	3.39
Personnes âgées	7.31	0.88	0.47	3.37
Foyers	3.68	3.35	1.30	3.07
Spectacles	1.63	2.70	3.35	2.40
Socio-éducatif	0.84	3.07	1.77	1.92
Offices de tourisme	0.56	1.58	5.12	1.88
Crèches	1.02	2.65	1.12	1.69

ANNEXE D2 :  
7 - Répartition par activité regroupée  
des associations différenciées selon le poids  
de leurs ventes et de leurs produits

	% VENTES		% PRODUITS		ENSEMBLE
	Quintiles 1 à 3	Quintiles 4 et 5	Quintiles 1 à 4	Quintile 5	
9723 (SNM divers)	21.63	19.27	21.95	15.64	20.69
Enseignement	9.00	15.55	12.38	8.57	11.62
Sports	10.46	7.45	11.03	2.14	9.26
Action sociale	9.50	8.38	6.01	21.23	9.05
Culture	8.50	7.54	9.36	3.17	8.12
Cantines	5.34	7.91	6.52	5.77	6.37
Divers après 9000	5.90	4.80	6.03	3.17	5.46
Divers avant 9000	3.51	4.89	4.54	2.14	4.06
Médecine	5.21	2.00	2.40	10.06	3.93
Services aux entreprises	2.82	5.07	4.33	1.30	3.72
Handicapés	4.69	1.44	1.58	10.61	3.39
Personnes âgées	3.32	3.45	2.35	7.45	3.37
Foyers	2.23	4.33	3.26	2.33	3.07
Spectacles	2.02	2.98	2.75	1.02	2.40
Socio-éducatif	2.05	1.72	1.93	1.86	1.92
Offices de tourisme	2.27	1.30	2.21	0.56	1.88
Crèches	1.55	1.91	1.37	2.98	1.69

ANNEXE D2 :  
8 - Répartition par activité regroupée  
des associations différenciées selon le poids  
des recettes en cotisations et dons

	% COTISATIONS			% DONNS	
	Quintiles 1 et 2	Quintiles 3 et 4	Quintile 5	Quintiles 1 à 4	Quintile 5
9723 (SNM divers)	17.55	22.63	23.09	20.48	21.51
Enseignement	17.50	9.59	3.91	10.52	16.01
Sports	2.19	7.91	26.07	9.57	8.01
Action sociale	11.31	9.03	4.56	7.80	14.06
Culture	4.75	10.38	10.34	8.61	6.15
Cantines	4.89	9.22	3.63	6.54	5.68
Divers après 9000	4.70	5.17	7.54	5.28	6.15
Divers avant 9000	3.96	3.58	5.21	4.45	2.51
Médecine	6.75	2.19	1.77	4.40	2.05
Services aux entreprises	4.38	3.58	2.70	4.19	1.86
Handicapés	5.54	1.91	2.05	3.28	3.82
Personnes âgées	6.94	0.61	1.77	3.35	3.45
Foyers	3.35	3.31	2.05	3.14	2.79
Spectacles	2.42	2.65	1.86	2.44	2.23
Socio-éducatif	1.30	2.51	1.96	1.96	1.77
Offices de tourisme	1.02	3.21	0.93	2.14	0.84
Crèches	1.44	2.51	0.56	1.84	1.12

ANNEXE E1 :  
Composition de l'échantillon et essais de redressement

1 - Taux de réponse global selon les régions

	Région de collecte				TOTAL
	AUVERGNE	ILE FRANCE	PAYS LOIRE	POIT.CHAR.	
Fichier de lancement	2445	2848	6969	2262	14524
Doubles	2	23	78	7	110
Exploitable	1069	990	2450	923	5432
Inexploitable	31	115	324	107	577
Hors champ	35	82	44	29	190
OGEC	0	0	330	0	330
% Exploitable	43.72	34.76	35.16	40.80	37.40

2 - Composition de l'échantillon redressé

	UNITES	NOMBRE	Total Salariés	Moyenne Salariés
AUVERGNE	1050	2359	16265	6.9
ILE DE FRANCE	988	20913	335624	16.0
PAYS DE LA LOIRE	2428	6941	79682	11.5
POITOU CHARENTES	904	2206	20241	9.2

## Note sur les essais de redressement

Des procédures de redressement avaient été prévues dès le lancement de l'enquête, dans le but d'obtenir des résultats régionaux représentatifs de l'ensemble des entreprises de l'économie sociale. Le principe en était des plus simples : dans chaque tranche de taille, définie par le nombre de salariés figurant dans la base de lancement, les réponses sont pondérées par un coefficient multiplicateur unique qui assure l'égalité entre le nombre de questionnaires envoyés et le nombre d'entreprises répondantes.

Cette démarche peut conduire à de notables aberrations si les effectifs en jeu sont trop faibles. La tranche supérieure a été fixée à 200 salariés et plus en Ile de France, à 100 salariés et plus dans les autres régions ; il aurait sans doute été plus prudent de choisir des seuils plus bas, pour que chaque strate de lancement contienne un minimum de 100 unités. Mais comme le taux de réponse a été satisfaisant sur les tranches supérieures, les coefficients de redressement théoriques y sont, toutes choses égales d'ailleurs, proches de l'unité et donc peu dangereux.

C'est dans son principe même que la procédure est à revoir ; l'utilisation de la taille exprimée en nombre de salariés est usuelle et légitime pour les entreprises industrielles, car dans une même branche les rapports entre intrants varient peu, et une firme de 1000 salariés peut être considérée comme "dix fois plus grande" qu'une firme de 100 salariés, même si les ratios des chiffres d'affaires ou des immobilisations sont différents de 10. Par extension, on admet que ceci reste valable pour les entreprises de service. En revanche, pour les associations, le nombre de salariés (toutes catégories confondues) ne constitue pas une échelle unique permettant un redressement pertinent sur l'ensemble des variables.

Le tableau 3 donne, pour chaque région et chaque tranche de taille, l'effectif de lancement et les retours exploitables. Le taux de redressement est en principe l'inverse du ratio figurant dans le tableau en troisième ligne de chaque rubrique. Ce n'est pas exactement le cas, comme on peut le voir sur le tableau 4.

Pour l'Ile de France, les taux sont multipliés par ceux du sondage a priori dans la base de lancement, ce qui conduit à une valeur moyenne de l'ordre de 20, contre moins de 3 pour les autres régions. Certaines valeurs jugées trop grandes, irréalistes pour une telle opération (jusqu'à 1750) ont été arrondies à 100.

La présence de taux inférieurs à l'unité est surprenante. Elle est sans doute due à la prise en compte de l'effectif salarié donné par l'enquête, qui peut s'écarter plus ou moins de celui du répertoire ; mais en bonne logique, il ne devrait pas y avoir de reclassements a posteriori, pour rester dans l'esprit de la méthode.

Les tableaux 3 et 4 ne se correspondent que sur l'Auvergne. En effet une procédure plus complexe y aurait été élaborée par la Direction Régionale de l'INSEE ; mais les taux proposés ne permettaient pas de retrouver les effectifs de lancement. Comme les références des calculs n'ont pu être retrouvées, et qu'il semble que ceux-ci aient été fondés sur des hypothèses que rien ne permet de vérifier, nous avons recalculé des taux directement à partir du tableau 3, sans intervention sur la tranche "sur-sondée" des plus de 100 salariés.

Sur les autres régions, des taux assurant l'ajustement des effectifs globaux, mais retravaillés par rapport aux taux de réponse bruts, avaient été calculés en 1992 et ont été repris tels quels. Leur disparité est large ; et dans le Poitou-Charentes, les taux les plus forts correspondent aux tranches élevées, contrairement à la règle générale.

Le Tableau 2, qui est plus une simulation qu'un résultat, suggère un total redressé de 450000 salariés pour 32000 associations. Même en retirant l'Ile de France, la fiabilité de ces chiffres est plus que douteuse.

3 - Détail des taux de réponses exploitables par région et taille  
(la taille est exprimée en nombre de salariés  
dans la base de lancement)

Taille :	Région de collecte				
	AUVERGNE	ILE FRANCE	PAYS LOIRE	POIT.CHAR.	
Zéro, ou ambigu	Base SIRENE de lancement :	435	140	1133	220
	Exploitable	3	3	26	5
	% exploitables	0.69	2.14	2.29	2.27
1 ou 2	Base SIRENE de lancement :	1135	284	3288	1150
	Exploitable	483	81	935	392
	% exploitables	42.56	28.52	28.44	34.09
3 à 5	Base SIRENE de lancement :	339	252	1072	345
	Exploitable	169	91	440	164
	% exploitables	49.85	36.11	41.04	47.54
6 à 9	Base SIRENE de lancement :	197	286	545	213
	Exploitable	132	116	335	115
	% exploitables	67.01	40.56	61.47	53.99
10 à 19	Base SIRENE de lancement :	176	402	467	147
	Exploitable	122	153	329	116
	% exploitables	69.32	38.06	70.45	78.91
20 à 49	Base SIRENE de lancement :	106	646	331	148
	Exploitable	101	257	257	109
	% exploitables	95.28	39.78	77.64	73.65
50 à 99	Base SIRENE de lancement :	39	446	71	22
	Exploitable	34	160	65	15
	% exploitables	87.18	35.87	91.55	68.18
100 et plus	Base SIRENE de lancement :	18		62	17
	Exploitable	25		63	7
	% exploitables	138.89		101.61	41.18
100 à 199	Base SIRENE de lancement :		229		
	Exploitable		72		
	% exploitables		31.44		
200 et plus	Base SIRENE de lancement :		163		
	Exploitable		57		
	% exploitables		34.97		
TOTAL	Base SIRENE de lancement :	2445	2848	6969	2262
	Exploitable	1069	990	2450	923
	% exploitables	43.72	34.76	35.16	40.80

4 - Détail de la répartition des associations selon la valeur du taux de redressement unique final

	Région de collecte							
	Auvergne		Ile de France		Pays de Loire		Poitou Char.	
	NOMBRE	Emploi total moyen	NOMBRE	Emploi total moyen	NOMBRE	Emploi total moyen	NOMBRE	Emploi total moyen
0.7	25	241.2						
1	100	27.5						
1.1	34	64.8						
1.4	122	13.6			43	233.0		
1.5	132	7.1			48	73.5		
1.7					193	41.1	85	28.8
1.9							79	15.5
2	169	3.7						
2.1					225	18.5	161	5.8
2.3					240	11.4		
2.4			94	129.1			90	10.0
2.6					408	7.4	423	4.2
2.9			155	65.7	1129	3.6		
3			54	715.2				
3.1							7	54.6
3.2	468	1.3						
3.9							56	8.4
4.9			265	33.8				
5.7							3	113.0
7.9					142	10.7		
8.3			47	19.3				
11			99	22.5				
14			24	7.5				
17.5			5	35.2				
21.4			20	6.6				
22.4			78	10.1				
100			147	4.0				

et pour mémoire :

- la région et le département
- le nombre d'établissements
- le taux de redressement (voir dernier chapitre du rapport)

Le nombre de salariés à statut particulier contient la somme des réponses données, dans le questionnaire, aux rubriques suivantes :

- salariés sous contrat d'insertion
- salariés mis à disposition
- personnel non salarié

Le nombre total annuel d'heures de travail bénévole est évalué en comptant 55 heures pour la première catégorie (moins de 10 heures par mois), 220 heures pour la seconde (entre 10 et 30 heures par mois), et 385 heures pour la troisième (plus de 30 heures mensuelles).

## A - Du côté des sociétaires

C'est par l'existence de sociétaires (ou plus exactement du double rapport d'association et d'activité qui les lie à leurs sociétaires) que les entreprises de l'économie sociale se distinguent des autres entreprises ; et dans la composante associative de l'économie sociale, a priori la moins soumise aux contraintes de la concurrence et la moins sujette au mimétisme entrepreneurial, tout procède, ou du moins tout devrait procéder, de l'adhésion volontaire des sociétaires à un objet social commun.

Du moins est-ce l'un des deux visages du discours usuel de défense et d'illustration du monde associatif - celui qui cherche à légitimer sa parenté avec le mouvement coopératif.

L'autre face de ce discours insiste sur le caractère d'intérêt général et d'altruisme de l'action des associations. Le rôle du sociétaire est occulté au profit de celui du bénéficiaire final du service fourni par l'association.

Le travail du statisticien n'est pas de trancher entre ces deux modèles, mais de décrire en termes quantifiés dans quelle mesure l'observation des faits s'accorde avec l'un ou l'autre.

Les enquêtes régionales de 1989 devaient couvrir l'ensemble de l'économie sociale, et cherchaient donc à en caractériser les traits communs. Ce n'est qu'après coup qu'il s'est avéré que les questionnaires retournés par les coopératives et les mutuelles n'étaient pas d'une qualité suffisante pour être traités. Nous ne disposons plus que des associations, mais dans une optique d'économie sociale, non d'intérêt général ; les informations recueillies l'ont été dans un cadre d'analyse qui ne prend pas en compte le bénéficiaire final, mais qui en revanche innove en donnant une place relativement privilégiée au sociétaire - en l'occurrence à l'adhérent, puisqu'il s'agit d'associations.

Quels enseignements sur le sociétariat associatif pouvons-nous donc tirer de cette enquête ?

### 1 - Le nombre d'adhérents

Si l'association naît de la volonté de s'associer, le nombre de ses adhérents devrait être l'aune première à laquelle juger sa réussite, à tout le moins le niveau de son activité.

Or, quand un seul chiffre porte en lui tant de sens, il est tentant de le manipuler, d'autant qu'il s'agit d'une donnée interne qui n'est soumise à aucune normalisation ni à aucune obligation déclarative. Ainsi il est d'usage courant, dans le monde du sport, de gonfler le nombre de pratiquants lorsqu'il s'agit de demander une subvention, et de le limiter aux seuls engagements dans les compétitions officielles quand vient le moment de reverser la part fédérale des cotisations.